

LE DEVOIR

Vol. LXXXIX - N° 291

MONTRÉAL, LE MARDI 22 DÉCEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

À qui profitera le divorce?

Dommage qu'il n'y ait pas de Plan B pour faire face à la séparation des missions Faune et Environnement, décrétée unilatéralement par le gouvernement Bouchard au dernier remaniement ministériel, sans le moindre débat public. Cette décision, dont peu de personnes entrevoient concrètement les impacts, appauvrit globalement l'émission des milliers de permis et autorisations émis par l'Environnement en y retranchant la dimension faunique: une déréglementation dans les faits, dont on se demande à qui elle profite.

L'innovation principale du défunt Plan vert fédéral, lancé personnellement par Lucien Bouchard en 1990 alors qu'il était titulaire d'Environnement Canada, résidait dans un aspect encore méconnu, soit le passage d'une gestion gouvernementale «sectorielle» (chacun de son côté) à une gestion intégrée, elle-même subordonnée aux impératifs de survie des écosystèmes: la «gestion écosystémique».

Le corollaire de cette nouvelle gestion s'est avéré éreintant pour les gouvernements: on ne se contentait plus d'imposer aux industriels des tuyaux, des filtres, des bassins, etc., mais on se demandait — dans certains cas pour la première fois en 20 ans de gestion environnementale — à quoi tout cela devait servir et si toutes ces machines et équipements atteignaient vraiment leur objectif. Au Québec, on a résisté à cette vision avant-gardiste: le vieux ministère de l'Environnement du Québec (MENVIQ) ne comptait que 30 biologistes pour dire à ses centaines d'administrateurs et ingénieurs à quoi devaient servir tuyaux, filtres, permis et certificats d'autorisation.

Quand Pierre Paradis a décidé de fusionner le MENVIQ et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) pour former le nouveau ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), tous ont vite compris qu'on assistait non pas à une intégration mais à une rationalisation! Des 4200 employés de 1994, il en reste 2200 qui fonctionnent avec l'argent d'un seul des deux ministères de l'époque.

Un mariage qui frustre autant les conjoints dure rarement...

En fait, la fusion des services ne s'est pas faite partout avec la même intensité et le même bonheur, ce qui explique son insuccès en régions et son succès relatif en zones urbanisées. L'arrivée de 300 biologistes dans un ministère d'administrateurs et d'ingénieurs y a provoqué une véritable révolution culturelle qu'on vient d'interrompre.

Les plus politiques des anciens du MLCP ont vite découvert que, par l'entremise des 10 000 permis et certificats d'autorisation émis annuellement par le MEF, ils pouvaient plus efficacement modeler le développement économique et empêcher de ravager la faune jusque sur les terres privées — là où la loi sur la conservation est beaucoup moins efficace — en contrôlant mieux l'agriculture ainsi que les projets, privés et collectifs. Auparavant, ces mêmes biologistes se limitaient souvent à concevoir des «plans de gestion de la faune» qui ne s'appliquaient vraiment qu'aux terres publiques.

Après leur intégration au MEF, les biologistes du MLCP ont certes été moins présents dans les revues scientifiques, ont manipulé moins de filets et de colliers-émetteurs au profit des réunions, expertises et rapports sur les permis et certificats réclamés par les promoteurs. Mais leur travail constant a ralenti le rythme de la destruction et de la dévastation des écosystèmes, terrestres et riverains, enrayant en partie le transfert des responsabilités environnementales aux municipalités et régions, notamment dans le dossier des rives et des plaines inondables.

Mais ailleurs en province, là où les enjeux fauniques se jouent dans les forêts publiques, la révolution n'a pas eu lieu. Biologistes et techniciens ont souvent continué de travailler en marge de services environnementaux. La lenteur et le manque de vision des services environnementaux ont ainsi été perçus souvent comme des freins, ce dont les défenseurs de la faune se sont plaints à juste titre, à l'intérieur comme à l'extérieur du MEF.

Pour la grande faune des régions éloignées, la séparation sera certes un gain à court terme. Pour la faune en général et l'environnement, «ce sera une catastrophe à moins que l'Environnement ne conserve au moins la moitié des biologistes actuels», expliquait un chef de service... de région urbaine. Certes, ajoutait hier un biologiste, «en se sortant du Viêt-nam quotidien des dossiers environnementaux, on va vite retrouver le fun de la science des spécialistes: mais c'est un repli et un manque de vision qui se fera aux dépens de la faune et au profit des utilisateurs actuels de ce qui en reste...»

Certes, les représentants des associations fauniques, surtout le lobby des chasseurs et des pêcheurs, vont enfin se retrouver entre amis mais... derrière les lignes. Comme avant la fusion, il faudra de nouveau passer par les sous-ministres et les chefs de services pour obtenir un simple «avis» faunique dans un dossier critique pour des frères, des ravages, des espèces malmenées. Jusqu'ici, on s'en parlait au café...

MÉTÉO

Montréal Nuageux le matin. Dégagement en après-midi. Max: 0 Min: -7	Québec Ciel variable. Max: -1 Min: -15
--	---

Détails, page B 4

INDEX

Annonces..... B 6	Le monde..... B 5
Avis publics..... B 4	Les sports..... B 6
Culture..... B 8	Montréal..... A 3
Économie..... B 2	Mots croisés... B 6
Éditorial..... A 6	Politique..... A 5
Horizons..... B 1	Télévision..... B 7

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Torstar ne combattra pas l'offre de Québecor, page B 2



POLITIQUE

Enquête sur l'APEC: nouveau juge, même mandat, page A 5

CULTURE

Les pirates de la clé de sol inquiètent les maisons de disques, page B 8



Élections anticipées en Israël

L'extrême droite reproche à Nétanyahou d'avoir signé l'accord de Wye, alors que les modérés l'accusent d'en avoir gelé l'application

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Le parlement israélien a adopté hier en première lecture une proposition de tenir des élections générales anticipées dans les mois qui viennent, après le ralliement en dernière minute du premier ministre Benjamin Nétanyahou.

Le texte proposé par l'opposition de gauche a été adopté par 81 députés sur 120, a indiqué le président de la Knesset, Dan Tikhon. Trente députés ont voté contre, quatre se

sont abstenus et cinq n'ont pas participé au vote.

M. Nétanyahou, résigné, a voté en faveur du texte après avoir constaté qu'il n'avait plus de majorité à la Knesset et qu'il était incapable d'en empêcher l'adoption.

Il a pourtant tenté jusqu'au bout de retarder l'échéance en reprenant à son compte une proposition d'union nationale avec les travaillistes, mais il s'est heurté au refus catégorique de ces derniers.

La Knesset lui a infligé un camouflet supplémentaire en rejetant à la majorité une liste de cinq conditions qu'il en-

tendait poser aux Palestiniens avant de mettre en œuvre les retraits militaires en Cisjordanie prévus par l'accord de Wye, dont il a suspendu l'application.

La majorité et l'opposition doivent désormais s'entendre

VOIR PAGE A 8: ISRAËL

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Guy Taillefer

«J'ai le goût de vivre plus que jamais»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

RICHARD, bénévole, et Serge, père atteint du VIH, avaient les bras chargés de cadeaux hier à la Fondation d'aide directe-sida-Montréal. C'est période de distribution de paniers de Noël pour l'organisme de la rue Panet, qui accueille chaque année quelque 1600 personnes atteintes du sida et démunies de Montréal. Lire notre reportage en page A 3.

HORIZONS

De l'efficacité des thérapeutes à quatre pattes



■ À lire, page B 1

Le conflit entre Montréal et ses pompiers

Le syndicat lance un appel au calme

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Brisant finalement le silence, le président de l'Association des pompiers de Montréal, Gaston Fauvel, jure n'avoir jamais privilégié les actes de vandalisme. Plus encore, il tente d'apaiser ses troupes en envoyant dans les casernes des émissaires chargés de lancer un appel au calme.

«On a communiqué avec les casernes et nous leur avons demandé de respecter intégralement l'injonction de la Cour supérieure», a-t-il expliqué à la sauvette, hier, alors qu'il était intercepté par les médias. «Nous continuons de multiplier les appels au calme.»

Par contre, note M. Fauvel, il n'est pas question pour lui de reprendre des négociations sur les clauses d'une entente déjà signée en avril.

Refusant de commenter davantage, M. Fauvel est retourné dans la bulle qui est la sienne depuis l'escalade des actes de vandalisme commis par ses membres.

Dans le conflit qui les oppose à la Ville de Montréal, les pompiers ont beau jeu. Il manque actuellement 24 capitaines au Service de la prévention des incendies de Montréal (SPIM) et, depuis 1996, les lieutenants refusent désormais presque systématiquement de pallier cette carence et d'assumer ces plus hautes fonctions. Résultat: depuis deux ans, la Ville a dû verser 5,5 millions en heures supplé-

VOIR PAGE A 8: POMPIERS

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

L'IRAK AU LENDEMAIN DES FRAPPES

Du silence à la colère

«Les Américains voulaient nous affaiblir. Ils disent qu'ils ont eu ce qu'ils voulaient, on les déteste encore plus»

JEAN HATZFELD
LIBÉRATION

Bagdad — Hier matin, Sadi a rejoint ses copains de classe au Bagdad Collège, le lycée huppé de la ville, après quatre jours d'absence. Il a repris ses cours comme si de rien n'était: aucune allocation du proviseur ou d'aucun prof. Ni pour féliciter Saddam Hussein pour sa victoire ni pour accuser l'Amérique, ni même pour demander aux élèves de rattraper le retard scolaire. Farah, elle aussi est revenue au lycée Wazyriua, établissement plus populaire, sans entendre aucune allusion aux événements. Elle précise même: «Nous avions des examens prévus ces jours derniers. On ne nous a même pas dit s'ils étaient reportés ou annulés.»

Les rues de Bagdad retrouvaient dans le même temps leur circulation ordinaire. Mais à Mansour, au quatre coins de l'enceinte des bâtiments des Moukhabarat (police politique) stationnent plusieurs véhicules de police. Au moindre ralentissement d'une voiture, un appel de phare sans équivoque oblige le conducteur à donner un coup d'accélérateur. Les piétons, eux, sont interdits de passage sur les trottoirs. Le bâtiment des Moukhabarat a été détruit par un missile américain. Même scénario autour du bâtiment de la sécurité militaire à Qadiamyah ou celui de la sécurité civile à Baladiya. Et, si les piétons sont autorisés à longer l'immeuble du Parti Baas, pas un ne se risquerait à s'arrêter pour jeter un œil à l'intérieur sur les dégâts.

«On se demande si tout cela a servi à quelque chose. Si tout ne va pas recommencer comme avant pour l'éternité.»



REUTERS

Un nouvel acteur, Al-Jézira

CHRISTOPHE AYAD
LIBÉRATION

Amman — Si les téléspectateurs arabes ont assisté aussi impuissants que furieux au bombardement de l'Irak, ils ont au moins eu la satisfaction de suivre les événements ailleurs que sur CNN, perçue comme un porte-parole du gouvernement américain. Pendant la guerre du Golfe de 1991, ceux qui voulaient échapper à la couverture politiquement verrouillée et techniquement archaïque des chaînes officielles arabes, n'avaient d'autre choix que de se brancher sur la chaîne américaine d'information en continu. Maintenant, ils ont Al-Jézira, la chaîne qatarienne d'information par satellite. En deux ans d'existence, Al-Jézira s'était taillé une solide réputation de professionnalisme et de liberté de ton mais l'opération «Renard du désert» en a fait un acteur incontournable. C'est en effet sur cette chaîne que Saddam Hussein a appelé hier les

VOIR PAGE A 8: AL-JÉZIRA

VOIR PAGE A 8: BAGDAD

• LES ACTUALITÉS •

L'hiver était à l'heure

Un soupçon de neige, un peu de verglas... et alors ?



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Premier véritable début de semaine hivernal à Montréal: la chaussée glissante avait à nouveau rendu l'approche du pont Jacques-Cartier ardue hier matin, tandis qu'au marché Bonsecours, on s'affairait déjà à enlever la neige accumulée sur le toit et qui risquait de tomber sur des passants.

LE DEVOIR

L'espoir d'un Noël blanc avait à peine eu le temps de naître dans le cœur des amateurs de flocons que El Niño, la Niña, l'effet de serre et d'autres calamités climatiques s'empressaient de déverser des nuages de pluie verglaçante ou non. Et à l'approche du premier anniversaire du Grand Givre, la simple évocation du mot «verglas» fait trembler le citoyen du Sud-Ouest québécois.

Qui a dit que l'hiver avait du retard? Hier, lors du début officiel de la saison hivernale à 20h56, un mince manteau blanc recouvrait la métropole et sa région. Après la neige de la fin de semaine à pelletter, Montréalais et Montréalaises ont regardé tomber avec inquiétude cinq petits millimètres de pluie verglaçante, qui s'est vite changée en pluie ordinaire. Mais Environnement Canada a quand même dû rassurer des citoyens nerveux à l'idée de revivre leur calvaire de l'an dernier. Du verglas, il en tombe après tout une vingtaine de fois par hiver et la plupart du temps, les conséquences sont bénignes. Déjà, en soirée, il ne restait rien du bref passage du verglas.

Ce matin, quelques petites averses de neige tenteront d'effacer les dégâts de la pluie d'hier, mais Environnement Canada doute que l'accumulation soit appréciable. Pour les «vraies» chutes de neige, il faudra se tourner vers les Hautes Laurentides. Le mercure dégringolera au cours de la journée vers une température frigorifique située autour de... moins huit degrés. Pas de quoi brancher le chauffe-moteur, donc.

Demain, ciel variable, moins six degrés. Avec le passage du front froid, on peut s'attendre à des bourrasques de neige. Jeudi, vendredi sont également sous un ciel variable avec quelques flocons ici et là et un fond de l'air plutôt frais.

Par ailleurs, les chutes de neige ont ralenti quelque peu la circulation hier matin à Montréal, les automobilistes ayant à renouer avec leurs bonnes vieilles habitudes de la conduite hivernale. Hydro-Québec a également tenu le coup, la société d'État ne signalant aucune panne digne de mention en soirée.

EN BREF

Une fusillade fait un mort à Montréal

(PC) — Une personne a été tuée et deux autres grièvement blessées lors d'une fusillade survenue hier après-midi dans le centre-ville de Montréal. Un homme cagoulé, d'une grandeur d'environ six pieds, est entré au bar La Maison des bières importées, près du métro Papineau vers 14h et a fait feu sur les trois personnes avant de prendre la fuite. Une trentaine de personnes se trouvaient dans l'établissement au moment du drame. Les policiers étaient toujours à la recherche du tueur hier soir. Même si des rumeurs liaient l'assassinat à la guerre que se livrent les motards Hells Angels et Rock Machine, les policiers n'ont pas voulu confirmer l'hypothèse.

Lucien Bouchard, personnalité du Time

(PC) — Le magazine *Time* considère le premier ministre québécois Lucien Bouchard comme l'une des personnalités à avoir façonné l'actualité politique en 1998. Dans sa dernière édition, le *Time* écrit que M. Bouchard représente la plus grande inconnue de la scène politique canadienne («Canada's greatest political wild card»). Le magazine a choisi le président Bill Clinton et le procureur spécial Kenneth Starr comme «Hommes de l'année». Dans l'édition de cette semaine vendue au Canada, mais pas dans l'édition américaine, le *Time* attribue à M. Bouchard,

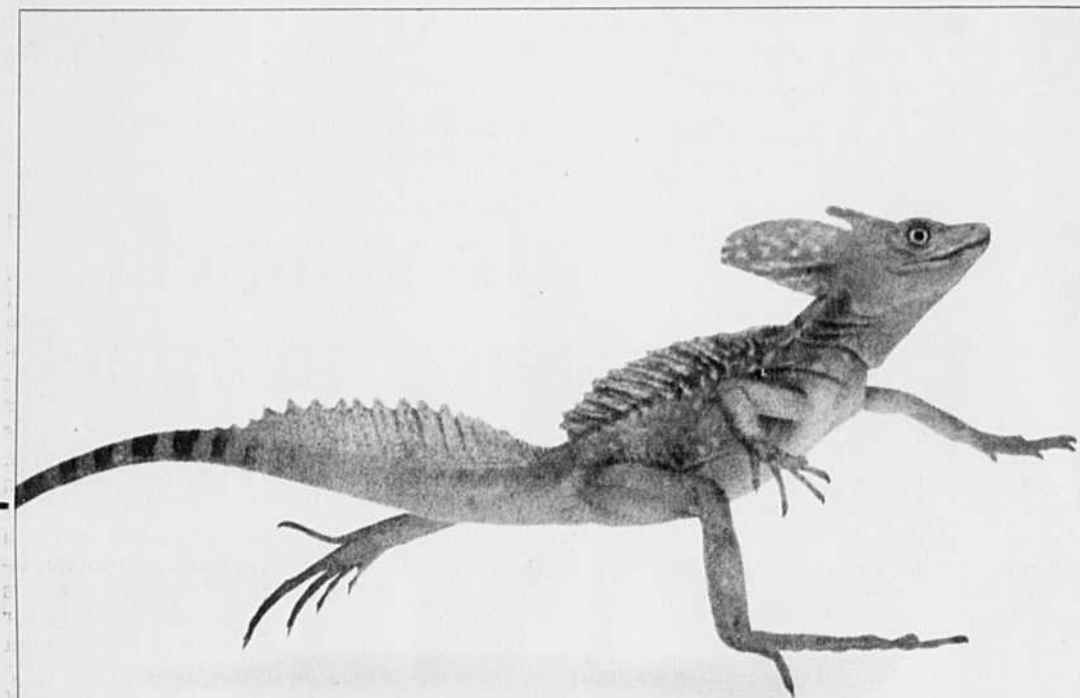


Lucien Bouchard

dont le gouvernement péquiste a été réélu le 30 novembre dernier, une grande influence sur la politique canadienne. Avocat du travail «astucieux» et «immensément populaire», issu du Québec rural, M. Bouchard a façonné non seulement la façon dont les Québécois se perçoivent, mais la façon dont plusieurs Canadiens perçoivent leur pays et son avenir, écrit le *Time*. Andrew Purvis, chef de bureau de *Time* Canada, écrit que M. Bouchard a «remodelé son parti indépendantiste en prévision de la fin du siècle», et pourrait même «remodeler la fédération canadienne». Un porte-parole du premier ministre a fait savoir que ce dernier était au courant des propos du *Time*, mais qu'il ne ferait aucun commentaire.

Blanchette plaide coupable

Valleyfield (PC) — Arrêté dimanche à l'aéroport de Mirabel alors qu'il revenait du Costa Rica, Yvon Blanchette a plaidé coupable hier matin à cinq chefs d'accusation relatives à un attentat avorté contre deux gardiens de prison. L'homme de 53 ans, qui était en cavale depuis plus d'un an, a été accusé de double tentative de meurtre, possession d'arme à feu prohibée, liberté illégale et supposition de personne. En novembre 1997, Blanchette avait tiré à bout portant sur deux gardiens de prison au pénitencier de Valleyfield et en avait blessé un. Il s'était ensuite enfui en Amérique du Sud. Il demeurera en détention jusqu'au prononcé de la sentence du juge Odette Perron le 18 janvier prochain.



Encore en train de courir après le cadeau idéal ?



Voici les 10 raisons principales qui font du téléphone SCP Clearnet le cadeau que tout le monde veut. 1 C'est le téléphone SCP bimode le plus vendu au pays. 2 Seul Clearnet offre un forfait de temps d'antenne illimité la fin de semaine. Cela représente plus de 11 000 minutes à partir de seulement 30 \$ par mois (on pourra vous dire merci mille fois!) 3 Seul Clearnet offre la messagerie vocale, l'afficheur et l'appel en attente sans supplément. 4 Seul Clearnet facture à la seconde pour tout type d'appel. 5 Pas de frais d'itinérance au Canada. 6 Pas de frais de mise en service ni de micropuce à acheter. 7 Aucun contrat à signer. 8 Une garantie de satisfaction de 30 jours sur votre appareil Sony. 9 Appels locaux gratuits le jour de votre fête. 10 Et si vous achetez un SCP Clearnet dès maintenant, vous obtiendrez gratuitement, au choix, un Walkman® Sports de Sony, un radio-réveil Dream Machine® de Sony ou quatre billets de cinéma Cinéplex.



clearNET scp

le futur est simple



www.clearnet.com

1 888 CLEARNET

Sony, Walkman et Dream Machine sont des marques de commerce de Sony Corporation.™ Marques de commerce utilisées avec l'autorisation de Clearnet Communications Inc. Le SCP Clearnet est offert à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants suivants :



LE DEVOIR

MONTREAL

Un chant d'espoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

IL Y AVAIT ceux qui commencent dans la vie, les yeux pleins d'espoir et d'insouciance. Il y avait ceux qui recommencent la leur, le regard pétillant et quelques vieilles blessures à cicatriser. Entre la chorale de l'École buissonnière d'Outremont et celle de l'Accueil Bonneau, les chanteuses Hélène Tremblay et Natalie Choquette ont fait entendre leurs voix de diva à la salle Pierre-Mercure, hier.

Un lien existe-t-il entre césarienne et schizophrénie?

Une telle hypothèse découle des travaux de chercheurs montréalais menés sur des rats

Des chercheurs montréalais ont observé chez les rats nés par césarienne une modification sensible de l'action de la dopamine dans le cerveau. Or, c'est la suractivité de la dopamine qui est responsable de la schizophrénie, explique le D^r Patricia Boksa, de l'hôpital Douglas.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Des chercheurs de l'hôpital Douglas émettent l'hypothèse que les complications à l'accouchement, notamment la naissance par césarienne, pourraient accroître le risque qu'un enfant souffre de schizophrénie au cours de sa vie.

Alors que le tiers des enfants québécois et le quart des enfants américains naissent par césarienne, l'étude menée par les D^r Patricia Boksa et Bassem El-Khodore, du centre de recherche de l'hôpital psychiatrique Douglas, a eu l'effet d'une bombe, en novembre dernier, au dernier congrès de la Société pour la neuroscience, qui se tenait à Los Angeles.

Ces chercheurs montréalais ont présenté des résultats d'expériences réalisées sur des rats de laboratoire, démontrant une différence notable dans le taux de dopamine sécrétée dans le cerveau des ratons nés par césarienne.

Depuis plusieurs années, des recherches ont établi des liens entre les

complications à la naissance et la schizophrénie. Sans qu'on sache toutefois à quoi attribuer ce phénomène, la proportion d'enfants schizophrènes est plus élevée chez les bébés qui ne sont pas nés de façon naturelle. C'est cependant la première fois que des chercheurs observent de façon très claire des changements permanents dans le fonctionnement du cerveau de leurs cobayes nés par césarienne.

«Nous observons qu'il y a un changement significatif dans le fonctionnement de la dopamine dans le cerveau. Et il a été démontré que la suractivité de la dopamine est responsable de la schizophrénie», explique le D^r Boksa.

Evidemment, on ne peut sauter aux conclusions et déduire de ces recherches que les enfants nés par césarienne sont tous exposés à un risque accru de souffrir de la schizophrénie. «La schizophrénie est une maladie multifactorielle, dont l'un des principaux facteurs est génétique. D'autres facteurs environnementaux, dont la grossesse, un virus, le stress et la consommation de drogue, peuvent aussi influencer la

balance des éléments chimiques du cerveau», soutient le D^r Boksa.

Pour l'instant, les recherches effectuées sur les causes de la schizophrénie soumettaient que tous ces facteurs, notamment la privation d'oxygène à la naissance, augmentaient la probabilité de développer la maladie chez les personnes déjà génétiquement vulnérables. Les chercheurs montréalais avancent toutefois aussi l'hypothèse du rôle important joué par les hormones lors de l'accouchement dans le développement futur du cerveau.

Au cours d'un accouchement vaginal normal, d'importantes quantités d'hormones, qu'on soupçonne être très importantes pour l'adaptation du bébé à la vie hors de l'utérus, sont sécrétées par la mère. Privé de ces hormones, le bébé pourrait présenter une susceptibilité accrue à la schizophrénie.

Des recherches plus poussées devront être menées pour vérifier si les impacts de la césarienne, observés chez les animaux, se confirment chez l'humain. Dans la population générale, la schizophrénie touche environ 1 % des individus. «Les césariennes sont vraiment covariantes dans notre société», estime le D^r Boksa. Il est donc important de continuer à se questionner sur les effets possibles de cette intervention, surtout quand les césariennes sont faites dans des cas non urgents.»

Bière La Rescoussée

À la santé du chevalier cuivré!

Les amants de la nature pourront se désaltérer tout en aidant à protéger les espèces menacées

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Pendant les Fêtes, les amoureux de la nature pourront boire, littéralement, à la santé des espèces menacées. Tous les profits générés par La Rescoussée, la nouvelle bière du microbrasseur Le Cheval Blanc, iront directement à la Fondation de la Faune du Québec, pour aider à leur sauvegarde.

La Rescoussée, une bière de blé sur lie de type pale ale, a été décrite par des amateurs du genre comme «une rousse pétillante au nez malté, qui offre au goûteur sensible de généreux effluves de caramel et d'agrumes». L'étiquette, réalisée par le peintre naturaliste Ghislain Caron, représente le chevalier cuivré, un poisson que l'on retrouve presque exclusivement dans la rivière Richelieu. «C'est le seul vertébré à être ainsi exclusif au Québec, et il est vraiment en voie de disparition», souligne Alain Branchaud, biologiste, qui, avec sa collègue Andrée Gendron, a l'origine du projet. Le chevalier cuivré est d'ailleurs en bonne voie de devenir le premier animal au Québec à être désigné officiellement au Québec comme espèce menacée.

Le poisson en question, connu auparavant sous le nom de «sueur cuivré», a aussi eu droit, en février dernier, à un changement de nom. «L'ancien nom avait un impact négatif», explique Alain Branchaud qui, avec Andrée Gendron, a aussi travaillé à faire adopter ce nouveau nom. Le nom de «chevalier», inspiré entre autres par ses grosses écailles aux reflets cuivrés, a finalement rallié les biologistes et les experts de la terminologie. Le chevalier cuivré, qui se nourrit de moules d'eau douce et de gastéropodes et se repro-

duit sur un lit de gravier, se retrouve menacé entre autres par la pollution et par l'envasement des rivières.

Si le chevalier cuivré sert de porte-étendard à l'initiative, les profits générés par la vente de bière iront, eux, à un programme de la Fondation de la Faune du Québec baptisé Partenaire pour la biodiversité, qui finance diverses initiatives ayant trait aux espèces menacées. «Il y a peu de chercheurs qui s'impliquent aussi directement dans des activités de sauvegarde, et il y en a encore moins qui arrivent avec de tels projets clés en main, en prévoyant les moyens financiers», dit Bernard Beaudin, président-directeur général de la

Fondation de la Faune. Nous avons tout de suite voulu les soutenir. La Fondation se finance en bonne partie par les redevances perçues pour elle par le gouvernement sur la vente des permis de chasse et de pêche. «Mais nous voulons augmenter la part du secteur privé», dit Bernard Beaudin.

La Rescoussée, vendue uniquement à la Société des alcools du Québec (SAQ), doit être distribuée dans les succursales ces jours-ci. Sur le prix de chaque bouteille (1,85 \$), tous les profits (0,21 \$ par bouteille), seront versés à la fondation. «C'est une contribution volontaire, explique Andrée Gendron, une participation qui est récompensée par un produit de qualité, et par la satisfaction de faire quelque chose pour la protection de l'environnement.»

La Fondation espère récolter, d'ici trois mois, environ 6500 \$ avec cette initiative. «Ce n'est pas une fortune, mais la part de sensibilisation est très importante à nos yeux», dit Bernard Beaudin. Et puis, on pourrait avoir de bonnes surprises sur la bière se retrouve distribuée dans des réseaux comme celui des pourvoyeurs...»



Sida

La fondation de la rue Panet voit croître les besoins

700 paniers de Noël sont offerts ces jours-ci à des sidéens

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La maladie se stabilise mais les cas se multiplient. Et à la Fondation d'aide directe-sida-Montréal, on continue d'offrir de la nourriture saine chaque mois aux personnes atteintes du sida. En un an, le nombre d'usagers de l'organisme de la rue Panet a crû de 15 à 20 %. Ces jours-ci, ce sont 700 paniers de Noël qui seront offerts aux usagers, qui n'ont pas d'autres recours que l'aide sociale pour vivre, alors qu'ils ont de grands besoins au plan physique et émotionnel.

Noëlla, par exemple, à 43 ans, a contracté le sida il y a quelques années, lorsque son compagnon de vie de l'époque, qui se savait atteint par la maladie, l'a contaminée sans l'avertir. «On ne poursuit plus pour ce genre de choses», constate Michel Parenteau, fondateur de l'organisme. Noëlla a d'ailleurs estimé qu'un tel recours lui ferait plus de mal que de bien.

Depuis, elle a pris sa vie en main, a cessé de consommer de la drogue, et tente de bien manger, bien dormir, pour éviter que ne se développe la maladie. «J'ai peur que la maladie se propage. Je suis encore chanceuse», dit-elle, «je n'ai pas subi d'hospitalisations.»

Comme elle doit suivre une trithérapie, elle subit principalement les effets secondaires des médicaments: des vertiges, des nausées de la fatigue.

Après avoir découvert que son ex-conjoint était contaminé par le VIH,

Noëlla, mère de trois enfants et déjà grand-mère, a mis six mois avant de subir un test de dépistage. Elle voulait apprivoiser l'idée de la maladie sans tomber dans des comportements suicidaires. «J'ai le goût de vivre plus que jamais», dit-elle.

Serge, pour sa part, est ravi d'avoir donné naissance il y a quatre mois à un bébé séronégatif, alors que lui et sa conjointe sont tous deux porteurs du virus.

«Lorsque les deux parents suivent une trithérapie», explique Michel Parenteau, fondateur de l'organisme, «il y a de moins en moins de chances que le bébé soit contaminé.»

Tous les mois, les assistés sociaux malades du VIH peuvent se présenter à la fondation pour obtenir de la

viande, des fruits et légumes et des produits laitiers, ainsi que des produits hygiéniques. L'organisme accueille quelque 1600 personnes malades par année. Et les manifestations de la maladie ont bien changé depuis les premières années.

«Au début, on travaillait en pleurant», dit Michel Parenteau. On en voyait à peu près 60 mourir par hiver. Aujourd'hui, on en voit dix ou treize.»

Cependant, M. Parenteau précise que la trithérapie ne fonctionne pas pour tout le monde. «Il y en a 30 % pour qui cela ne marche pas», dit-il. Aussi, ajoute-t-il, la clientèle sidéenne étant souvent carencée, certains patients manquent de ponctualité dans la prise de médicaments, créant ainsi des souches plus résistantes du virus.

Il attend toujours le jour où on déclarera le sida maladie chronique, comme le diabète par exemple. Quant à la nouvelle clientèle de la Fondation, elle est largement composée de toxicomanes, qui contractent le virus par intraveineuse, et qui sont de plus en plus infectés.

Cette année, la fondation a disposé d'un budget de 500 000 \$. Les fondations Elton John, Liz Taylor, et Mercury Phoenix ont contribué. Et l'organisme reçoit toujours des dons en nourriture, en produits hygiéniques ou en argent.



AU TAROT

- Ouvert le midi et le soir pour vos réceptions des fêtes
- Tireuse de carte sur place avec réservation de groupe
- Couscous et poulet boucanier inoubliables.

849-6860

500, rue Marie-Anne, coin Berri à Montréal

TAPIS DÉCOR

VOUS MÉRITEZ UN

CADEAU
VENTE DE
CARPETTES

À motifs aztèque, oriental, moderne, sisal, berbère.

INVENTAIRE

Réduction jusqu'à 50%

1090, rue Laurier Ouest, Outremont (514) 274-1090



Spécial Noël
CRAVATES

Importées d'Italie
Grandes griffes de la mode

Montana
Bagutta
Courrèges
Pal Zileri
Regina Schrecker
Pierre Balmain
Ferraud
Ted Lapidus

Régulier 125 \$
Soldées 59,95 \$

1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636

BISTRO
MAINTENANT
OUVERT

Pour Noël,
Olivieri vous offre
un beau bistro
tout neuf.

Olivieri
Libraire

5210 Côte des Neiges
514 739-3639
fax: 739-3630
H3T 1Y1
métro Côte-des-Neiges

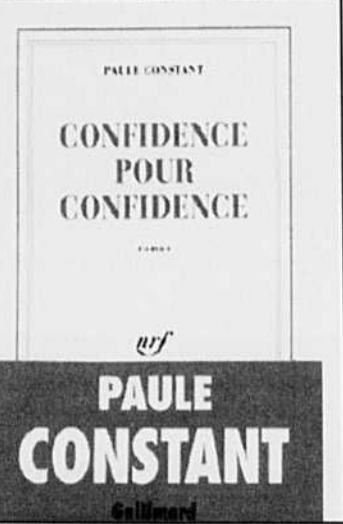
Offrez des prix littéraires

PRIX GONCOURT

Paule Constant



Confidence pour confidence
234 pages
29,50\$



« Un roman éblouissant de liberté »
(Jean-Noël Pancrazi)

MÉDICIS ÉTRANGER

Jonathan Coe

La Maison du sommeil

Jonathan Coe

La Maison du sommeil
426 pages
29,95\$

La vérité sort toujours des rêves!
Après Testament à l'anglaise, un livre d'une habileté et d'un humour démoniaques.

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE



Anne Wiazemsky

Une poignée de gens

243 pages
23,95\$

Un récit émouvant par la descendante d'une famille de princes russes emportée par la révolution d'octobre.



GALLIMARD



Le ballon *ICO Global Challenge* survolant les Himalayas hier, poussé par de forts vents.

Le ballon de Branson est en Chine

ASSOCIATED PRESS

Londres — Le ballon transportant le milliardaire britannique Richard Branson et ses deux compagnons est entré hier soir dans l'espace aérien chinois, sans que l'on sache encore si Pékin a finalement donné son accord à ce survol.

Au quatrième jour de leur tentative de tour du monde en ballon, l'équipage était plongé dans le doute. « Nous nous trouvons effectivement dans une situation d'urgence », a concédé Branson peu avant d'entrer dans l'espace aérien chinois.

Mike Kendrick, directeur du projet, a précisé que les aiguilleurs du ciel chinois avaient été avertis de l'entrée du ballon dans leur espace aérien et que l'équipe s'en était excusé. « Nous attendons désormais que les Chinois nous contactent. Il est important que leurs contrôleurs sachent où le ballon se trouve. Maintenant, il n'y a plus qu'à attendre. »

La Chine n'a accordé qu'une permission de survol au sud d'une ligne située par 26 degrés de latitude nord. Mais le ballon « *ICO Global* » se trouvait plus haut, après avoir été obligé de contourner de gros orages en Méditerranée ainsi que l'Irak.

Selon Lori Levin, porte-parole de l'opérateur de téléphonie mobile *ICO Global*, l'un des partenaires de l'opération, les autorités chinoises n'ont pas encore répondu aux messages laissés.

L'aventure avait déjà failli tourner court vendredi soir, lorsque la Libye avait décidé d'annuler l'autorisation de pénétrer dans son espace aérien. Mais les autorités de

Tripoli ont finalement donné leur feu vert à la dernière minute, après d'intenses négociations samedi.

Durant le week-end, les trois aérostatiers ont dû affronter de violents orages qui les ont contraints à passer assez près de pays qui leur avaient refusé l'autorisation de survol, l'Irak, l'Iran et la Russie.

Branson voyage en compagnie du milliardaire américain Steve Fossett, lui aussi un vieux routier des voyages en aérostat, et du Suédois Per Linstrand. Le trio espère se poser en Europe occidentale d'ici trois semaines à l'issue d'un périple de 38 000 km.

Le ballon tente de réaliser le premier tour du monde sans escale en aérostat. Vendredi, la course de l'aérostat blanc de 14 tonnes, composé d'une nacelle rectangulaire et d'un ballon de 40 000 m³ haut de 45 mètres, avait été un instant menacée par le retrait de l'autorisation de survol de la Libye, finalement accordée par Mouammar Kadhafi.

L'*ICO Global Challenge* est aussi passé à quelque 160 kilomètres au nord de l'Irak, après avoir redouté d'être poussé au-dessus du pays par les vents portants, selon le QG opérationnel qui maintient une veille et un suspense permanents.

Le rêve de Branson, qui en est à sa troisième tentative, est de traverser la mer de Chine, l'Océan Pacifique, l'Amérique du Nord et le Groënland, avant de se poser dans le jardin de sa propriété de l'Oxfordshire, au nord de Londres, aux alentours du Nouvel an.

L'équipage, installé dans une capsule pressurisée, voyage en moyenne à 200 km/h, à une altitude de quelque 8400 mètres.

L'année judiciaire

Les limites de la délation

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le procès du chef des guerriers des Hell's Angels de Montréal, Maurice « Mom » Boucher, a été celui le plus suivi au Québec cours de l'année 1998. Il a non seulement soulevé la curiosité de la population mais également son incrédulité au moment du prononcé du verdict d'acquiescement.

Il a mis en lumière le danger de miser presque exclusivement sur les dires d'un délateur pour clore une enquête policière et porter des accusations criminelles.

Cette façon de faire des policiers enquêteurs et des procureurs de la Couronne aura permis à Mom Boucher d'être libéré des accusations portées contre lui, la preuve disponible ayant été jugée insuffisante pour que ce motard de haut niveau soit condamné pour le meurtre de deux gardiens de prison et pour le complot visant à en abattre un troisième.

La tournure des événements a permis à Mom Boucher, avec ses airs de professeur de philosophie mais doté d'un regard d'une froideur à glacer le sang, d'acquiescer une dose supplémentaire d'invincibilité auprès de ses supporters. La fête qui lui a été réservée au moment de sa libération, après 11 mois de détention, et qui s'est poursuivie en soirée au gala de boxe, au Centre Molson, ne laissait aucun doute là-dessus.

L'essentiel de la poursuite reposait sur le témoignage du motard Stéphane Gagné, devenu délateur. Dans un procès antérieur, ce dernier avait reconnu avoir participé aux meurtres des gardiens de prison avec deux autres motards, André Tousignant (assassiné) et Paul Fontaine (disparu).

À la fin du procès de Boucher, le juge Jean-Guy Boilard n'a eu d'autres choix que de souligner aux membres du jury l'absence directe de preuves établissant la participation de Boucher aux meurtres qui lui étaient reprochés. C'est d'ailleurs sur ce motif notamment que le ministère public a décidé d'en appeler de l'acquiescement du célèbre motard.

Depuis un an, ce n'est pas la première fois qu'un motard est libéré d'accusations pour de semblables raisons. En juillet dernier, cinq motards des Rockers, filiale des Hells Angels avaient été acquittés du meurtre d'un vendeur de drogue des Rock Machine. Louis « Melou » Roy, un autre leader des Hells Angels, a été reconnu non coupable de l'accusation de deux meurtres portée contre lui malgré le témoignage du délateur Serge Quesnel.

Cette question du recours à des délateurs pour faire condamner de présumés criminels a été soulevée par un membre de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) aux audiences publiques de la commission Poitras qui enquêtait sur la Sûreté du Québec.

Le 18 juin 1998, le responsable pour le Québec des enquêtes criminelles à la GRC, Rowland Sugrue a soutenu que les policiers de la SQ recourraient souvent aux délateurs et aux informateurs et négligeaient de mener leur enquête à fond.

Il jugeait que les enquêteurs de la SQ travaillaient trop à court terme en privilégiant les arrestations et les saisies et le recours aux délateurs. Il profitait de l'occasion pour vanter les mérites de la GRC où on préférerait « monter une preuve solide pour augmenter les chances d'obtenir des condamnations devant les tribunaux ». « On préfère en faire moins et mieux », avait-il ajouté.

Dans le procès des membres du clan Matticks pour l'importation d'une quantité spectaculaire de drogue, soit 26,5 tonnes de haschisch, la preuve reposait en grande partie sur le témoignage d'un délateur. Là encore, le procès a tourné en queue de poisson. La juge Micheline Corbeil-Laramée a stoppé les procédures parce qu'elle avait acquis la conviction que des policiers avaient délibérément fabriqué une preuve documentaire visant à mieux incriminer les Matticks.

EN BREF

Débat sur les armes à feu

Ottawa (PC) — La Coalition pour le contrôle des armes, l'Association canadienne des chefs de police ainsi que les villes de Montréal, Winnipeg et Toronto ont demandé formellement le droit d'intervenir dans le débat sur les armes à feu qui tiendra sous peu la Cour suprême. D'autres organismes, comme l'Association pour la santé publique du Québec et certains groupes de défense des femmes et des enfants, ont exécuté la même démarche hier. Ces groupes tenteront de démontrer qu'il existe un lien entre l'accessibilité aux armes à feu et le taux de mortalité, et qu'il incombe au gouvernement fédéral de légiférer de manière préventive. La cause a d'abord été entendue à la Cour d'appel de l'Alberta. Bien que la démarche ait été soutenue par la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et les deux territoires — qui désiraient tous que la loi soit invalidée —, la Cour d'appel en a décidé autrement et l'a avalisée trois votes contre deux, en voyant la balle à la Cour suprême.

Grand concours de JOURNALISME LE DEVOIR 1999

VOUS QUE LE JOURNALISME INTÉRESSE ET QUI ÊTES INSCRIT À TEMPS COMPLET DANS UN CÉGEP OU UN COLLÈGE DU QUÉBEC, VOILÀ UNE OCCASION D'AGIR.

Pour saisir cette chance de mesurer vos aptitudes et - qui sait? - de faire vos débuts dans un grand journal, il s'agit de rédiger un article critique d'au moins 700 mots, sur une manifestation sociale ou culturelle d'ici: rassemblement populaire, événement sportif, film, livre, pièce de théâtre, ou autres.

À retenir:

- Votre participation à ce concours peut s'insérer dans le cadre de vos cours.
- La date limite des envois de textes au journal *Le Devoir* est le 19 mars 1999.
- La remise des prix aura lieu en mai 1999.

À gagner:

- 1^{er} prix:** Une bourse d'études de 2 000\$ ainsi qu'un voyage et séjour de découverte conviviale de la France (condition d'admissibilité, avoir 18 ans et plus).
- 2^e prix:** Une bourse d'études de 2 000\$
- 3^e prix:** Une bourse d'études de 1 000\$

Des prix de participation, tels des logiciels et des abonnements au *Devoir* et à la revue *Forces*, seront aussi attribués par tirage.

LA FONDATION DU DEVOIR



Votre professeur de français vous en dira davantage sur les modalités de participation.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE À QUÉBEC

Société d'édition FORCES

DM DIFFUSION MULTIMEDIA

1-800-267-0947

LE DEVOIR

POLITIQUE

L'enquête sur les incidents de l'APEC

Un juge à la retraite prend la relève

La reprise de l'enquête ne fera cependant pas taire les critiques de l'opposition puisque le mandat de la commission demeure inchangé

La Commission des plaintes du public contre la GRC a demandé à un juge à la retraite de reprendre en janvier l'enquête sur les incidents survenus lors de la réunion de l'APEC, l'an dernier. Malgré le respect qui entoure le juge Ted Hughes, la décision n'a pas fait taire les critiques car le mandat de l'enquête reste inchangé et trop étroit, selon les partis d'opposition.

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

L'enquête sur les agissements de la GRC lors de la réunion de l'APEC, l'an dernier à Vancouver, va reprendre en janvier. Cependant, comme le craignent depuis le début les critiques de la Commission des plaintes du public contre la GRC, les gestes du premier ministre Jean Chrétien et de son bureau ne relèveront pas du mandat du comité d'audience.

«Le premier ministre n'est pas visé par mon mandat. Mon mandat porte sur la conduite de la GRC», a clairement établi en conférence de presse hier la présidente de la commission, Shirley Heafey.

Si des témoignages font état d'ingérence politique ayant affecté la conduite des policiers, la commission ne pourra pas l'ignorer. Elle devra en faire état dans son rapport mais il ne lui reviendra pas de blâmer des tiers pour leurs actions, a-t-elle péniblement expliqué.

Sortie de l'ombre à la suite de la démission la semaine dernière de deux derniers commissaires responsables de l'enquête, Mme Heafey a décidé d'affronter les attaques contre son organisme et sa propre crédibilité et de relancer les travaux sous la gouverne d'un unique commissaire, le juge à la retraite Ted Hughes.

Spécialiste en droit constitutionnel et administratif, il a intégré la commission la semaine dernière à la demande de Mme Heafey. Il a déjà occupé le poste de sous-procureur général de Colombie-Britannique et présidé plusieurs commissions d'enquête.

Il reprendra à zéro les audiences amorcées cet automne, imposant aux premiers témoins une nouvelle comparaison. La présidente n'a pu, affirme-t-elle, trouver d'autres commissaires disponibles



La présidente de la commission des plaintes du public contre la GRC, Shirley Heafey, a décidé d'affronter les attaques formulées contre son organisme en relançant l'enquête sur les incidents du sommet de l'APEC sous la gouverne d'un seul commissaire, le juge à la retraite Ted Hughes.

pour cette enquête d'une ampleur inhabituelle. Mme Heafey pense qu'il faudra entre 100 et 150 journées d'audiences pour venir à bout de la preuve.

Mais dans quel but? Pour juger uniquement de la conduite de la police ou pour savoir si ces gestes sont le résultat d'une interférence politique? Ce débat secoue les Communes depuis septembre. Comme l'a répété hier le réformiste Jim Abbott, les partis d'opposition exigent la création d'une commission d'enquête judiciaire indépendante car, affirment-ils, cette dernière, contrairement à la CPP, pourrait faire la lumière sur les allégations d'ingérence politique dans le travail de la GRC.

Selon Mme Heafey, il ne lui revient pas d'en décider. Quant à la commission, elle a, malgré les critiques, la responsabilité de traiter les 49 plaintes contre la GRC que lui ont soumis des manifestants dispersés à l'aide de poivre de

Cayenne, arrêtés pour avoir accroché des bannières en faveur des droits fondamentaux ou ayant subi des fouilles à nu.

M. Hughes doit donc, en vertu de son mandat, «enquêter sur toutes les questions ayant trait aux plaintes et, à l'issue de l'audience, énoncer les conclusions de faits et les recommandations nécessaires [...] sur les trois points suivants: les événements survenus pendant ou en relation aux manifestations entre le 23 et le 27 novembre 1997, déterminer si la conduite des membres de la GRC ayant participé à ces événements était appropriée compte tenu des circonstances, déterminer si la conduite des membres de la GRC était conforme à l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés», a-t-elle dit.

La présidente de la CPP est dans une position délicate car sa propre crédibilité a été mise en doute par l'ancien responsable du comité d'audience, le commissaire Gerald Morin. Ce dernier a abandonné la présidence du comité au début du mois de décembre afin de mettre un terme à la paralysie de la commission aux prises dans un embrouillamini de procédures juridiques.

L'une d'entre elles, entreprise par

la GRC devant la Cour fédérale, visait M. Morin. La police fédérale l'accusait d'avoir préjugé des conclusions de la commission lors d'une conversation entendue par un de ses agents. En démissionnant, M. Morin a toutefois jeté son propre pavé dans la mare en accusant Mme Heafey d'avoir voulu s'ingérer dans les affaires du comité d'audience, ce dont elle s'est défendue hier.

Shirley Heafey croit que la démission des deux collègues de M. Morin, le 15 décembre dernier, permet maintenant de repartir à neuf et de stopper les procédures judiciaires en cours, non seulement celle de la GRC, mais aussi celle entreprise par certains manifestants. Ces derniers avaient, sur la base de propos tenus de l'ancien Solliciteur général Andy Scott, présenté une motion pour dissoudre le comité d'audience. M. Scott avait laissé entendre, lors d'un voyage en avion, qu'un des policiers pourrait avoir à porter le blâme pour l'utilisation du poivre de Cayenne. Andy Scott a, depuis, démissionné.

Son successeur Lawrence MacAulay n'avait aucun commentaire à offrir hier. «C'est la décision de Mme Heafey», de résumer le porte-parole Dan Brien.

L'image de l'armée s'est améliorée en 1998

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Si les Forces armées canadiennes ont été malmenées plus souvent qu'à leur tour au cours des dernières années, l'année qui vient de s'écouler aura néanmoins mis un léger baume sur leurs plaies.

Vrai, l'Armée canadienne a dû faire face à une série d'accusations de harcèlement et d'agressions sexuelles ainsi qu'à divers scandales. Cependant, les militaires ont récolté les éloges des Canadiens pour leur soutien lors du verglas, en janvier dernier, et pour avoir prêté main-forte aux habitants du Honduras à la suite du passage de l'ouragan Mitch.

De nombreux militaires ont également eu droit à des augmentations de salaire en 1998. Il faut dire que le chef d'état-major de la Défense, le général Maurice Baril, s'était rendu devant un comité des Communes en juin et avait indiqué qu'à la suite des restrictions budgétaires de 25 %, la situation était presque catastrophique.

Les membres du comité, qui ont visité les bases militaires canadiennes, ont vite été convaincus de l'urgence de la situation. Dans leur rapport, ils ont exhorté le gouvernement canadien à injecter plus d'argent dans le secteur de la défense afin d'améliorer la qualité de vie des militaires.

Le gouvernement a également annoncé l'achat de 15 hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant destinés à remplacer les vieux Labrador. Il a aussi fait l'acquisition de quatre sous-marins d'occasion pour la marine canadienne, afin de remplacer quatre vaisseaux de type Oberon.

En contrepartie, l'armée canadienne

ne a été éprouvée une fois de plus par des plaintes pour harcèlement et agressions sexuelles. Le général Baril a promis de mettre fin au harcèlement et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais où les harceleurs peuvent être dénoncés. Il a aussi confié au grand prévôt Patricia Samson le mandat d'enquêter sur les allégations.

Dans le même ordre d'idées, le ministre de la Défense, Art Eggleton, a nommé Sandra Perron, la première femme à être promue officier d'infanterie, à la tête d'un comité spécial sur l'intégration des femmes dans les Forces armées.

Par ailleurs, la police militaire n'a pas chômé en 1998. L'automne dernier, une enquête policière a innocenté le lieutenant-général Bill Leach, accusé d'avoir ignoré des plaintes d'ordre sexuel émises contre un colonel.

Précédemment, en avril, la Cour martiale avait imposé une amende de 10 000 \$ au lieutenant-colonel Reno Vanier, qui a par le fait même été rétrogradé au rang de simple colonel. Reno Vanier avait été retrouvé flottant sur la rivière Rideau en 1997.

Les Forces armées auront également été frappées par la tragédie l'an dernier. En octobre, un hélicoptère Labrador s'est écrasé à Marsoui, en Gaspésie, provoquant la mort des six membres d'équipage. Un autre militaire, membre de l'escadron de vol de Snowbird, a trouvé la mort il y a quelques semaines lorsque son appareil s'est écrasé pendant un vol d'entraînement.

L'événement clé de l'année 1999 pour les Forces armées canadiennes sera sans doute le dépôt du prochain budget du ministre Paul Martin.

Si vous voulez remonter votre montre, tournez simplement la page.

Le rotor Perpetual à l'intérieur d'une Rolex Oyster transforme le plus petit mouvement de votre poignet en une réserve d'énergie. Cela permet non seulement à votre Rolex de se remonter automatiquement, mais également de maintenir une tension optimale dans le ressort-moteur, assurant une précision de fonctionnement constante.

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard
Vente et service technique

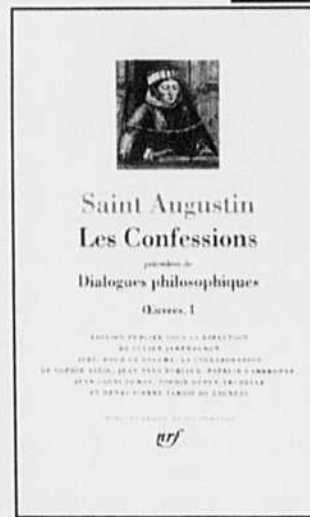
630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

à lire, offrir,

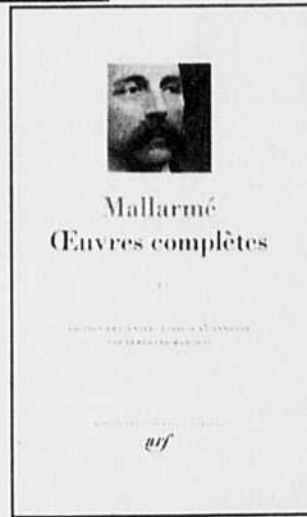
Bibliothèque de la Pléiade

La bibliothèque qui vous accompagne la vie durant!

NOUVEAUTÉS



Saint-Augustin :
LES CONFESSIONS précédées de
DIALOGUES PHILOSOPHIQUES
Œuvres, 1
Édition publiée sous la
direction de Lucien Jerphagnon
110,00\$



Mallarmé :
Œuvres complètes, 1
Édition présentée, établie et
annotée par Bertrand Marchal
120,00\$

L'AGENDA 1999
CADEAU DE

La Pléiade

REVÊTU D'OR ET DE CUIR,
HABILLÉ DE PENSÉES
D'AUTEURS, OFFERT PAR
VOTRE LIBRAIRE POUR
L'ACHAT DE 2 PLÉIADE.



E.H. Gombrich

Histoire de l'art

Gallimard
Nouvelle édition révisée
et augmentée
Nouvelle maquette
688 pages et six dépliantes
en couleurs, 172 x 245 mm
440 illustrations dont 376
en couleurs
Relié toile sous jaquette
illustrée en couleurs

79,95\$

Fêtes gourmandes

Au Moyen Âge

Carole Lambert

IMPRIMERIE
NATIONALE

248 pages
112 photos couleurs
245 X 270 mm

99,00\$

« Carole Lambert a travaillé à l'élaboration d'un livre d'art aussi beau que pratique »
Françoise Kayler, La Presse.

La peinture moderne

Des impressionnistes aux avant-gardes

Gallimard

400 pages
250X280mm
500 illustrations en
couleurs relié toile
sous jaquette

53,00\$

La peinture moderne
des impressionnistes aux avant-gardes

Gallimard

É D I T O R I A L

Bibi sauve sa peau

Des élections anticipées auront lieu en Israël que le premier ministre Benjamin Nétanyahou aurait préféré éviter. Il s'y résigne en dernier recours, par calcul politique. Ne reste plus maintenant qu'à espérer qu'il perde.

L'accord de Wye, conclu en octobre dernier, n'a jamais été qu'un instrument de survie politique entre les mains de Benjamin Nétanyahou. La confirmation hier par la Knesset d'élections générales précipitées en est une indication additionnelle. M. Nétanyahou a voulu se servir de Wye afin d'éviter l'éclatement de sa coalition gouvernementale: un savant jeu d'équilibre par lequel il s'agissait de satisfaire son aile modérée et la majorité de l'électorat favorable à la poursuite du processus de paix, tout en flattant son extrême droite opposée à l'idée de tout compromis avec les Palestiniens.

Pendant quelques semaines, M. Nétanyahou sera parvenu à faire plaisir à tout le monde et son père en résistant à coups de prétextes sécuritaires à l'application en bonne et due forme d'un accord dont il était pourtant acteur et signataire. Sa stratégie aura consisté, en fait, à tenter de sauver sa peau politique en jouant sur les deux tableaux, en respectant le moins possible sa signature. Trouver un terrain d'entente avec Yasser Arafat qui puisse annoncer l'espoir d'une paix qui ne soit pas que diplomatique n'aura jamais été pour lui qu'un objectif périphérique.

Dans la veine partisane qui est la sienne, la perspective d'élections rapides représente pour M. Nétanyahou à la fois un échec et un succès. Un échec parce que l'accord de Wye ne lui aura pas permis de rester au pouvoir aussi longtemps qu'il l'espérait; et parce qu'il se voit contraint de tenir avant terme des élections en prévision desquelles il part perdant dans les sondages. Mais une victoire parce que, en se ralliant au projet d'élections, il a pu éviter à la Knesset une motion de censure qui aurait risqué de le chasser de la tête du Likoud et de briser sa carrière politique. En ce sens, et c'est le plus dramatique, M. Nétanyahou — qui est opposé en son âme et conscience à la création d'un État palestinien — a obtenu hier, avec la collaboration des travaillistes, une nouvelle chance politique sous la forme d'une campagne électorale qui garantit par ailleurs le verrouillage pour plusieurs mois du processus de paix.

Une campagne est un catalyseur politique. Le plus probable est que M. Nétanyahou en usera avec efficacité pour revamper son thème de «paix dans la sécurité», sur fond des scènes de violence qui continueront assurément d'animer le quotidien en Israël et dans les territoires palestiniens. En outre, les tensions seront aiguës par la coïncidence attendue du scrutin avec l'échéance d'application des accords d'Oslo, en mai prochain, et la menace maintes fois répétée par Yasser Arafat de déclarer unilatéralement l'indépendance palestinienne. Aussi, les extrémistes de tous bords, colons contre Hamas, chercheront à radicaliser les enjeux. Auquel cas l'intégrisme anti-Israélien fomenté par le Hamas contribuerait objectivement à favoriser la réélection du Likoud.

Danger à l'horizon. Ces élections anticipées sont l'aboutissement d'un processus qui n'a pas bâti la paix, mais par lequel Israël, sous la gouverne politico-centrique de Bibi Nétanyahou, s'est plutôt acheminé vers un affrontement avec le monde arabe. Inquiétantes perspectives, aggravées par l'erreur fondamentale pour la paix au Proche-Orient qu'a commise le président Bill Clinton en ordonnant des frappes contre l'Irak. Si jamais M. Clinton était destitué — ce qui est improbable —, il ne le sera pas pour les bonnes raisons.

Aussi faut-il espérer que M. Nétanyahou ne soit pas reporté au pouvoir. Ou qu'à défaut, il le soit en compagnie d'un Parlement qui ne sera pas l'otage de l'extrême droite. M. Clinton, qui n'a jamais eu avec M. Nétanyahou d'atomes crochus, doit certainement le souhaiter pour lui-même: cela améliorerait sa capacité, dans les derniers mois de sa présidence abimée, de faire avancer un processus de paix qui va claudiquant.

Les boys des casernes

Inutile de chercher midi à quatorze heures: le conflit qui oppose les pompiers à la Ville de Montréal n'est rien d'autre qu'une étape normale dans un processus normal de règlement des différends dans le merveilleux monde municipal. À les voir se comporter ces jours-ci, nos dévoués pompiers semblent vendus à l'idée que plus il y aura de casse, plus les chances de gagner le gros lot seront élevées.

Le pire, c'est qu'ils ont probablement raison. Dans cette province, les élus municipaux sont laissés à eux-mêmes par un gouvernement supérieur qui ne se gêne pas pour adopter des mesures d'exception pour lui-même, mais qui refuse de doter ses partenaires du monde municipal des outils de gestion qui leur permettraient d'assumer leurs responsabilités. D'où l'écart de presque 30 % entre la rémunération des salariés provinciaux et celle des employés municipaux, un calcul qui ne tient même pas compte des salaires élevés des sapeurs-pompiers.

Le printemps dernier, l'Association des pompiers a consenti à ce que la Ville puise au surplus du régime de retraite pour récupérer 6 % des coûts de main-d'œuvre au profit du gouvernement du Québec. En contrepartie, les pompiers ont arraché des gains majeurs au chapitre de la protection de l'emploi. Mais l'encre n'était pas sèche que les pompiers partaient en guerre pour imposer leur interprétation du contrat. Et comme cette entente se termine en l'an 2000, on tient à s'assurer qu'elle sera reconduite dans les termes qui conviennent le mieux à la partie syndicale. En soi, tout cela n'est que légitime. En autant qu'on ait recours à la procédure de règlement prévue à la loi. Or, même si



Jean-Robert Sansfaçon

l'arbitrage suit son cours, cela ne semble pas suffire au syndicat qui croit sans doute pouvoir obtenir plus et plus vite en semant un vent de panique dans la ville.

Celui qui a dit que le crime et la violence ne payaient pas doit se raviser: au Québec, en cette fin de siècle, ce sont encore les outils les plus efficaces des groupes à qui on a confié la sécurité de la population. Les pompiers de Montréal le savent, eux qui, un certain week-end rouge, avaient une première fois défié une injonction et laissé la ville brûler dans le but de faire avancer leurs revendications.

Depuis le début des moyens de pression, l'administration du maire Bourque se fait discrète et laisse son directeur de service monter au front. Le maire Bourque dispose pourtant d'un mandat fort qui devrait lui permettre de maintenir une position ferme, les actes commis par les pompiers étant de loin plus graves que ceux qui sont reprochés aux agents de stationnement.

Quant au gouvernement du Québec, il lui faut suivre l'affaire de près, être en mesure d'intervenir rapidement advenant une escalade dans les moyens de pression utilisés par les pompiers.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

Michel Chartrand et l'OCDE: même combat?

La proposition du candidat Michel Chartrand d'un revenu universel de citoyenneté a eu certains échos dans les pages du *Devoir* pendant la dernière campagne électorale.

Ainsi, après avoir rappelé que la marginalisation d'une partie de plus en plus grande de la population en âge de travailler apparaissait déjà à l'horizon il y a une trentaine d'années, le philosophe Pierre Desjardins a paru regretter que de commissions d'enquête en rapports d'experts, les gouvernements ne se soient pas encore véritablement attaqués au problème. En contrepartie, un éditorial de Jean-Robert Sansfaçon soulignait les crédits budgétaires considérables que nécessiterait un tel programme pour avoir un impact notable. M. Sansfaçon déplorait également que ce pavé soit lancé dans la mare électorale sans aucune précision sur ses modalités éventuelles.

Malgré les questions tout à fait pertinentes de M. Sansfaçon, il faut souhaiter comme le faisait, toujours dans ces pages, Michel Baril de la revue *Combats*, que la proposition d'un revenu de citoyenneté permette la réflexion et la discussion autour du phénomène de l'exclusion.

Les problèmes découlant du chômage, de l'exclusion et de la précarité offrent en effet de sombres perspectives pour l'avenir des sociétés développées. À un point tel que l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) a jugé utile de réunir des experts sur ce thème et de publier les pistes de réflexion découlant de cette rencontre. Or, fait étonnant *a priori*, l'organisme international, qui parraine l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) après avoir endossé tous les projets de libéralisation commerciale ou financière, en arrive sensiblement à la même conclusion que le bouillant syndicaliste québécois: il faut examiner sérieusement l'hypothèse d'un revenu de citoyenneté. Pareil accord venant des deux pôles opposés de l'échiquier idéologique laisse soupçonner que la solution doit bien avoir malgré tout quelque mérite.

Bien sûr, l'OCDE ne rejette pas définitivement un scénario plus optimiste voulant que l'application des nouvelles technologies de l'information et des communications permette une création massive d'emplois grâce au développement de nouveaux marchés. Elle juge cependant plus probable la prolongation du marasme actuel et la destruction nette d'emplois pendant au moins une quinzaine d'années encore.

Pas plus que M. Chartrand, l'organisme international ne propose de modalités précises pour un programme de revenu de citoyenneté. Il invite cependant à en débattre au sein de chaque pays. Le cas échéant, l'exercice sera vraisemblablement plus long qu'une campagne électorale compte tenu de la complexité des questions en jeu. D'ailleurs, l'OCDE concède que l'idée d'un revenu de citoyenneté peut paraître relever de l'utopie pure et simple. Mais elle fait observer qu'il est non moins utopique de penser rétablir un niveau acceptable d'emploi, de revenu et de sécurité en s'appuyant sur les outils plus classiques de la politique économique et sociale.

Jean-Claude Cloutier
Québec, 8 décembre 1998

La spiritualité du travail

Lectrice assidue du billet hebdomadaire de Solange Lefebvre, je m'intéresse à sa quête du sens, thème qui revient souvent sous sa plume. Je dois avouer que je reste parfois insatisfaite car elle abandonne trop vite son analyse et laisse le lecteur sur sa faim. Où veut-elle en venir? Peut-être cherche-t-elle tout juste à éveiller l'attention sur des questions fondamentales et à suggérer des pistes de réflexion?

À titre d'exemple, son article du 28 septembre dernier intitulé «Un déficit de références», où elle traite de travail et de spiritualité, a fait naître en moi le désir d'approfondir cette question. Est-il «théologiquement correct» de qualifier le travail de «malédiction» (Gen. 3, v.17-19) sans tenir compte de ce que le même livre de la Bible a dit plus tôt au sujet du travail? Il ne faudrait pas négliger le très beau ré-

cit de la Création (Gen.1, v.27-28) où Dieu, ayant créé l'homme et la femme, leur confie la mission de soumettre toute la création et de régner sur elle. Ne serait-il pas plus juste, et surtout plus stimulant, de rappeler que l'être humain se voit confier la noble tâche de poursuivre, pour le parfaire, le travail de création, et de devenir ainsi collaborateur de Dieu? Car l'homme et la femme n'ont pas été appelés seulement à habiter le monde créé, mais aussi à le construire. D'où la dignité et la grandeur du travail humain, trop souvent bafoués de nos jours. Une telle perspective mettrait en lumière la noblesse du travail humain.

N'est-ce pas la pensée qui aura animé et inspiré toutes les générations de chercheurs et de savants en quête d'une compréhension toujours plus profonde des mystères de la nature? Sans doute leur soif de connaître primait-elle souvent, mais il n'en reste pas moins que leur apport a contribué à l'avancement du savoir et à parfaire ainsi l'œuvre de la création.

Mais il n'y a pas que les grandes découvertes, ou les exploits extraordinaires, qui méritent le titre de collaboration à l'œuvre de la création. Bien au contraire, les tâches les plus humbles de la vie quotidienne sont l'expression de ce désir humain de se réaliser, de mettre à profit les talents reçus, en vue de l'érection d'un monde toujours plus juste et plus humanisant. Tous les efforts en ce sens sont autant de collaborations à l'œuvre du Créateur.

C'est l'oubli ou la mise en veilleuse de ces réalités dans notre société qui donne lieu à tant d'abus et à des exploitations honteuses, entraînant des conditions de travail pénibles et parfois même déshumanisantes. Certes, les conditions de travail se sont beaucoup améliorées depuis l'ère de la Révolution industrielle, mais il reste encore tant à faire pour que le travail devienne un lieu d'épanouissement digne d'être spirituels et non une «malédiction».

Voilà, me semble-t-il, un élément important pour l'élaboration d'une spiritualité du travail.
Marguerite Mathieu
Ottawa, 30 novembre 1998

La taxe Tobin

Quand les institutions financières exécutent de mauvais placements, elles font des mises à pied pour se rattraper. Le Fonds monétaire international (FMI) carbure à l'argent des contribuables, lequel sert ensuite à subventionner des canards boiteux bancaires. On ne serait pas tant tenu de parler de «croissance de l'emploi» si on n'avait pas antérieurement procédé à des mises à pied à l'envi. Sauf pour les chantages du néolibéralisme et autres Alain Minc, les spéculateurs apparaissent de plus en plus comme ce qu'ils sont: irresponsables, grossiers.

Dans cette dérive, le seul gouvernement capable de rétablir le cap est l'État-nation. Il faut garder l'œil ouvert: l'accord sur le libre-échange des services financiers — signé en décembre 1997 par 102 pays — doit entrer en vigueur en mars 1999.

Une taxe Tobin sur les spéculations s'impose — lucrative de toute façon pour les pays participants puisqu'une partie leur en revient. Il s'agit de milliards de dollars (cf. Ul Haq, Kaul, Grunberg, *The Tobin Tax: Coping with financial volatility*, Oxford University Press, 1996).

Cette taxe entend freiner les mouvements affolés de capitaux, responsables de la crise asiatique et peut-être mondiale, paupérisant des masses de populations, laissant à la traîne les nations. Le Canada doit appuyer cette taxe; il ne doit pas faire partie de ces États serviles qui nationalisent quand ça va mal et privatisent quand ça va bien. Il doit avoir la largeur de vue de certaines municipalités qui ne dézoignent pas les recettes agricoles simplement pour augmenter les recettes fiscales, ne se déchargeant pas du soin d'une bonne administration sur le recours constant aux règlements d'emprunt, conscientes que la prospérité est d'abord le fait de ne pas avoir de dettes. Il doit user d'imagination: les récentes subventions aux producteurs de porcs sont une pure perte, si tant est que ces sommes auraient pu servir à la diversification agricole, rendant ces producteurs moins dépendants des marchés extérieurs.

Jean-Pierre Leblanc
Rimouski, 4 décembre 1998

Le chat est sorti du sac

Voilà, ça y est, le chat est enfin sorti du sac! Diane Francis, qui porte régulièrement les droits de la personne au pinacle, a pris position contre l'une des libertés fondamentales les plus importantes de toutes: la liberté d'opinion.

Le jour où le monde entier célèbre le 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, elle décrète que ceux qui souhaitent la souveraineté du Québec ne devraient pas avoir le droit de posséder un journal.

Après les souverainistes, à qui le tour? Aux socialistes? Aux centristes? Aux défenseurs des droits des gays? Aux juifs? Aux musulmans? Et où cela s'arrêtera-t-il?

Nous savons maintenant, après l'avoir simplement soupçonné, que Diane Francis penche pour une idéologie fasciste et totalitaire (et je pèse très soigneusement mes mots).

Je compte néanmoins continuer de lire la chronique de Diane Francis dans la *National Post*, car je souscris à ce que disait Voltaire: «Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je suis prêt à me battre jusqu'à la mort pour votre droit à le dire.»

J'aimerais que Diane Francis en pense autant...
Richard Marceau
Député de Charlebourg
Ottawa, 10 décembre 1998

Le synode de Montréal

Qu'attendre du synode de Montréal? Quelques aménagements pastoraux et des permissions qui ne viendront jamais. Le cardinal Turcotte n'a pas de marge de manœuvre, ce qui veut dire qu'il est impossible actuellement aux Québécois d'inculquer l'Église gréco-latine.

Je souhaite une Église diocésaine plus autonome, adaptée au monde d'ici. L'expression de la foi ne se manifeste pas en 1998 dans notre milieu urbain comme en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, à Rome ou ailleurs. Jésus n'a jamais demandé la permission aux autorités de Jérusalem pour libérer les êtres.

Pourquoi cette grande soumission à Rome? Pourquoi cette peur d'avancer au large? La foi devrait être assez profonde pour croire que l'Esprit est à l'œuvre hors des structures hiérarchiques. Tous les groupes de soutien sont des pousses d'Église sur lesquelles le Vatican n'a évidemment aucun contrôle. N'y a-t-il qu'une voie pour libérer l'être humain?

Les nombreux dogmes, dans leur formulation actuelle, me semblent difficilement acceptables. Jésus n'a promulgué aucun dogme et n'a jamais parlé du péché originel avec ses conséquences. Il n'a jamais demandé de baptiser pour effacer ce péché. Je suggère qu'on permette aux théologiens de s'exprimer sur les points dits immuables et qu'on ne mette pas la lumière sous le boisseau comme il est dit quelque part (Matthieu 5,15).

Pourquoi doit-on célébrer l'Eucharistie partout avec le même rituel? Pourquoi l'Église est-elle passée d'une Eucharistie-partage à une Eucharistie-spectacle? Pourquoi la table de communion est-elle devenue la table d'exclusion? Pourquoi mandater des prêtres à circuler d'une communauté à l'autre pour présider l'Eucharistie dans des groupes qu'ils ne connaissent pas, ce qui semble un non-sens?

Si l'Eucharistie est au cœur du christianisme, toutes les communautés de croyants devraient pouvoir célébrer ce mémorial présidé par un ou une des leurs, pas par un étranger. La pénurie de prêtres pourrait être un signe de l'Esprit qu'il est temps de passer d'un cléricisme sacerdotal à l'ecclésiastique. D'ailleurs, certaines communautés chrétiennes n'attendent pas d'autorisation pour célébrer leur foi. Dieu n'est la propriété d'aucune institution.

Il est temps de travailler à l'avènement du règne de Dieu plutôt que de travailler au maintien des structures. Les membres de la hiérarchie devraient avoir une foi suffisamment grande pour accepter de vivre le phénomène mort-résurrection. Un peu plus de Christ, moins d'Église hiérarchisée, institutionnalisées.
Marie-Josée Dalbec
Montréal, 4 décembre 1998

IDÉES

Le climat en question

La planète atteindra lentement un nouvel équilibre, compte tenu des conditions de vie et des paramètres différents, avec la possibilité de voir apparaître des situations catastrophiques

ANDRÉ CIESIELSKI
Consultant en sciences de la Terre

On lisait dans *Le Devoir* du 3 décembre 1998, que l'UNESCO lance un vaste programme de recherche sur le climat!

Serions-nous en danger?... de gros temps sur la planète?

Le climat est très à la mode et depuis le début des années 90 avec la sortie du rapport de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change), la plupart des phénomènes naturels d'envergure sont attribués au réchauffement global, aussi bien les inondations que les sécheresses, les ouragans, les caprices des courants marins, etc. Seuls les volcans y échappent et encore!

Que dit l'IPCC? Ce rapport, qui fait autorité et qui a déclenché la réaction médiatique et la controverse que l'on connaît, conclut au réchauffement depuis 125 ans par effets anthropogéniques, d'environ 1 °C (1995), mais par ailleurs, mentionne aussi qu'il est impossible avec les données disponibles, d'établir une relation de causalité entre augmentation des températures et gaz à effet de serre. Contradictions?

Qu'en est-il? Prédire le climat est une redoutable entreprise, puisqu'il s'agit de modéliser par inférence un système chaotique, avec une grande sensibilité aux conditions initiales, c'est-à-dire prédire la température au sol ou en altitude d'air instable, vitesse, pression, charge en eau, etc. Il s'agit aussi de comprendre l'influence qu'exercent le rayonnement solaire, les paramètres astronomiques, les formations nuageuses, les courants océaniques, les glaces, les formes du relief, la couverture végétale, les émissions volcaniques, etc., sur le système atmosphérique! Toute une commande!

Que savons-nous des températures? L'implantation systématique de

Quelle valeur doit-on accorder aux prédictions de réchauffement global?

stations météo à partir de 1860 a permis d'obtenir entre autres, des mesures de températures moyennes de 13,6 ° en 1870, jusqu'à 14,4 °C en 1997, avec des minima en 1890 et 1910, une hausse jusqu'en 1940, une baisse jusqu'en 1970 (au niveau de 1920) et enfin une hausse. Toutefois, malgré l'objectivité apparente de ces mesures, cette augmentation de 0,8 °C sur 125 ans doit être considérée avec prudence, puisque les zones arctiques et polaires sont quasi ignorées et les mesures sur les océans très inégales. Notons que cette augmentation, si elle est réelle, se produit sur terre la nuit, augmente vers les pôles et concerne surtout les minima.

Que disent les modèles? Les prévisions des températures moyennes globales sont variables et ont une tendance à diminuer avec les nouvelles modélisations, c'est-à-dire entre 0,6 et 1,8 °C, pour s'approcher des mesures



Il en est même pour penser qu'un réchauffement anthropogénique pourrait être bénéfique, en augmentant les précipitations et le développement accéléré des forêts, en particulier.

effectuées. Les modèles prédisent aussi entre 1,5 et 4,5 °C d'augmentation des températures atmosphériques, pour les 100 prochaines années en utilisant le double des gaz à effet de serre actuels.

Que sait-on? On sait par les glaces antarctiques et polaires, que les quantités de CO₂ et de CH₄ dans l'atmosphère ont augmenté de 30 % et 130 % respectivement depuis

l'ère industrielle, ainsi que d'autres gaz comme les oxydes d'azote et les chlorofluorocarbones (CFC). On sait aussi que le plomb et l'uranium ont tendance à baisser, depuis peu. Certains estiment que la production de CO₂, par exemple, se distribue en parts presque égales dans l'eau et l'air, et deux fois plus dans la matière organique. On connaît mal l'influence des gaz à effet de serre sur la température, en revanche, on a décelé une baisse des concentrations en ozone en altitude, qu'on pense liée à la présence d'aérosols, comme les CFC ou même de gaz méthane.

Quelle valeur accorder aux prédictions de réchauffement global? Alors que les données connues des températures posent des problèmes d'interprétations, que les mesures aériennes et par satellites n'ont pu mesurer

l'augmentation au sol des températures depuis 1979, mais plutôt un léger refroidissement et que plusieurs autres prévisions reliées aux modèles ne se sont pas avérées, comme l'augmentation des ouragans ou du niveau de la mer (Cf. <http://solarcenter.stanford.edu/sun-on-earth/global-warm.html>).

Les études historiques ont permis de connaître divers aspects du climat à diverses époques, en utilisant les pollens, les sols, la biogéographie, l'historique des glaciers et des récoltes, etc. On note de grandes variations régionales et même hémisphériques et un maximum thermique atlantique, autour de 3000 ans avant J.C., suivi d'un lent refroidissement depuis, entrecoupé de réchauffements (Optimum du Moyen Âge et période actuelle) et de refroidissements (Petit Âge glaciaire entre 1590 et 1850). Ces variations quoique considérables, ne correspondent pas nécessairement à des tendances à la hausse ou à la baisse de la température moyenne de la planète et peuvent «se fondre dans le bruit statistique des variations naturelles du climat».

Il faut aussi considérer que la planète a connu des conditions atmosphériques très variables au cours des temps géologiques, en raison des facteurs mentionnés. Par exemple, on pourrait s'attendre à des concentrations atmosphériques élevées en CO₂ pendant certaines époques, comme le

Carbonifère, avec des forêts et une faune prolifiques.

Il faudra donc attendre que les données globales du climat et les modèles concordent avant de s'alarmer, mais aussi prendre les autres facteurs en considération, comme les émissions solaires ou les paramètres astronomiques, dans les variations thermiques à long terme.

Que faire en attendant? Continuer d'agir, penser globalement, agir localement, là où on peut attendre des effets à courts termes, désertification, déforestation, préservation des biotopes, contrôle de la pollution industrielle, etc., continuer l'étude du climat.

Il est vain de vouloir diminuer de façon importante les quantités de CO₂, en accord avec un modèle pour le moins discutable, puisqu'il faudrait recourir à plus de nucléaire ou provoquer un changement de notre modèle de développement, ce qui paraît totalement illusoire. Même un changement des combustibles fossiles vers l'hydrogène, si c'était possible à court terme, provoquerait une augmentation des taux de vapeur d'eau, le gaz à effet de serre principal.

Par ailleurs, il en est même pour penser qu'un réchauffement anthropogénique pourrait être bénéfique, en augmentant les précipitations et le développement accéléré des forêts, en particulier (Cf. <http://zwr.oism.org/project/s33p36.htm>).

Quoi qu'il en soit, à moyen terme, il faudra régénérer les grandes forêts du globe, limiter l'exploitation des ressources marines, régénérer la couche d'ozone, s'il y a lieu et limiter la pollution industrielle pour préserver l'équilibre planétaire qu'on a connu, il y a un siècle.

À défaut, la planète atteindra lentement un autre équilibre, avec des paramètres différents et des conditions de vie différentes — avec la possibilité de voir apparaître des situations catastrophiques incontrôlables, pour avoir dépassé des seuils d'équilibre, jusque-là inconnus, la disparition de la couche d'ozone protectrice, par exemple!

Il est préférable de conserver «ce qui marche bien» depuis longtemps et que l'on peut garder sous contrôle, quitte à en payer le prix.

ancies@hotmail.com

Lire le rapport de L'IRIR à l'endroit!

MICHEL TREMBLAY
Président de la Fédération des professionnels [sic] (CSN)

L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon paru dans *Le Devoir* du 4 décembre nous a déçus. Il aurait dû faire une lecture un peu plus attentive du dernier rapport de l'IRIR, cela lui aurait permis de mieux informer les lecteurs. Cela lui aurait aussi permis de produire une analyse un peu plus fine et plus juste.

Le rapport de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) de cette année confirme encore une fois le retard salarial entre les employés du secteur public et tous les autres travailleurs et travailleuses. En comparant le secteur public québécois au secteur privé syndiqué, ce retard salarial est en effet de 13,2 % cette année et de 8,4 % au chapitre de la rémunération globale, ce que l'éditorialiste omet pourtant de dire.

Cette omission ne l'empêche cependant pas de s'investir du rôle de guide du Président du Conseil du trésor et de lui indiquer comment il doit négocier avec les employés du secteur public. En effet, après avoir réitéré que l'équilibre budgétaire est la priorité du gouvernement mais que le premier ministre a admis pendant la campagne électorale qu'il faudrait apporter des correctifs, il se demande «Lesquels? A cela nous répondons: des correctifs de nature ciblée, selon la situation qui prévaut pour chaque catégorie d'employés.»

Se faisant le défenseur des professionnels du secteur privé, il prône qu'il faut «maintenir stable la rémunération des professionnels du secteur public le temps de combler l'écart avec leurs collègues du privé». Or c'est ici que l'éditorialiste dérape. Et c'est là qu'il aurait dû lire plus attentivement le rapport, ce qui lui aurait évité d'écrire une chose et son contraire dans le même éditorial.

Pronant «des correctifs de nature ciblée», il se serait alors rendu compte qu'on ne retrouve pratiquement pas, dans les services sociaux et de santé, de professionnels dont la rémunération est comparée avec celle des professionnels du secteur privé. En effet, des dix-sept catégories d'emploi de professionnels comparés entre les secteurs public et privé, une seule se retrouve dans la santé, et encore en trop petit nombre pour être retenue.

D'autre part, parmi ces dix-sept catégories d'emploi, six ayant une rémunération en avance sur celle du secteur privé regroupent 92 % des effectifs comparés. De là, certains peuvent conclure que toute la catégorie des professionnels du secteur public est en avance par rapport au privé. Ce qui constitue une conclusion non conforme à la réalité, induite par l'effet du poids du nombre tel que l'IRIR le reconnaît d'ailleurs.

Il est donc abusif et erroné de généraliser et d'affirmer que dans le secteur public «les professionnels sont en avance d'autant que de 13,8 % par rapport au privé». M. Sansfaçon est donc tombé dans un des pièges inhérents à certains problèmes de méthode que comportent les travaux de l'IRIR. Ainsi, comme l'IRIR utilise la méthode des emplois répétés, plusieurs titres d'emplois du secteur public, qui ne trouvent pas d'équivalents dans le secteur privé, sont exclus de ses recherches.

Le rapport de l'IRIR s'appuie en effet sur une enquête qui ne concerne que moins du quart des salariés du secteur public. Le personnel spécifique aux différentes missions de l'Etat comme, par exemple, les préposés aux bénéficiaires, ergothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux de même que le personnel enseignant dans les cégeps ne sont pas pris en considération par l'IRIR. Ce que l'éditorialiste aurait dû savoir sinon voir.

Impérialisme et terrorisme d'État

Plus grave encore est l'affaiblissement de l'autorité morale des Nations unies, dont l'un des membres, le plus puissant en l'occurrence, s'arroge le pouvoir d'interpréter les résolutions du Conseil de sécurité et de les appliquer lui seul comme il l'entend

JEAN-MARC LÉGER
Consultant en relations internationales

Comme de nombreux citoyens, du moins je le suppose, j'observe avec gêne et une certaine irritation, la nouvelle manifestation de l'impérialisme américain sous le double aspect de l'arrogance et de la duplicité.

Rien, en vérité, ne justifiait à ce stade de l'évolution du dossier irakien le recours à la force alors même que le Conseil de sécurité s'apprêtait à faire le point à partir des deux rapports dont il était saisi et non pas du seul rapport du chef de l'UNSCOM. Celui-ci visiblement considère le Département d'État et non pas le Secrétaire général de l'ONU comme son pre-

mier interlocuteur, sinon comme son «patron». Il n'est pas difficile de supposer que Kofi Annan souhaite depuis longtemps remplacer Richard Butler, acharné au maintien des sanctions contre l'Irak.

On ne peut s'empêcher d'autre part de s'interroger sur la troublante (et pour Clinton, quasi providentielle) coïncidence de cette nouvelle crise avec le calendrier de la Chambre des représentants qui devait précisément jeudi dernier se prononcer sur le rapport de son comité judiciaire recommandant d'engager la procédure de destitution du chef de l'Etat. La crise intervient donc à point nommé pour un président aux abois. Nous avons eu droit à la scène désormais classique d'un Clinton faussement solennel avec son masque de gravité comique s'adressant au pays et au mon-

de, comme s'il était investi d'une mission divine. Les Monica et autres Paula ne présentaient sans doute pas que leurs ébats coquins avec l'hôte de la Maison-Blanche, comme l'on dit, feraient un jour resurgir le «renard du désert».

Mais il y a plus grave: c'est l'affaiblissement de l'autorité morale des Nations unies dont l'un des membres, le plus puissant en l'occurrence, s'arroge le pouvoir d'interpréter les résolutions du Conseil de sécurité et de les appliquer lui seul comme il l'entend et au moment et dans la forme qu'il décide. Unique super-puissance depuis l'éclatement de l'ancienne Union soviétique, les Etats-Unis se constituent eux-mêmes en catégorie distincte au sein du système international: il y a eux, d'une part, et tous les autres. C'est dans

l'histoire contemporaine une manifestation inédite d'impérialisme qui revêt, il faut bien le dire, la forme d'un terrorisme d'Etat. Dans le même temps où il affaiblit l'autorité de l'ONU, Washington dessert à terme sa propre autorité et son propre rayonnement.

De plus, les États-Unis s'engagent dans une impasse. A moins de se satisfaire une fois encore d'une réussite illusoire, ils seront contraints de s'engager dans une véritable expédition militaire avec invasion de l'Irak et occupation de Bagdad pour installer ou susciter un régime à leur dévotion. Il est douteux que Washington aille jusque-là car l'opinion ne le permettrait sans doute pas. On voit mal dès lors le bénéfice que les États-Unis eux-mêmes et, au-delà la cause de la paix, retireront de cette aventure.

Nous savons déjà en tout cas qu'il y aura, qu'il y a deux victimes: le petit peuple irakien et l'influence des Nations unies.

On veut croire malgré tout que le président Clinton n'a pas eu d'abord, ou aussi, la tentation de rechercher une manœuvre de diversion bienvenue dans une entreprise militaire présentée comme une nouvelle croisade. Le renard, fut-il, du désert, est réputé pour avoir, entre autres attributs, la rouerie.

Il est navrant mais nullement étonnant qu'une fois de plus le gouvernement d'Ottawa se présente comme une marionnette de Washington dans le domaine des relations internationales. A la veille d'occuper un siège de membre du Conseil de sécurité, le Canada affaiblit ainsi une crédibilité déjà passablement entamée.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines), Odile Tremblay (Horizons), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duchlos et Christian Dumazet (lecteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médiat), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutriscac, Benoît Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Pettit (commiss). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briens (responsable), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalleu, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

POMPIERS

SUITE DE LA PAGE 1

tairizes à ses capitaines, selon le SPIM.

Parallèlement à ces moyens de pression peu visibles mais tout aussi coûteux, les pompiers continuent leurs actes de vandalisme.

Au cours des derniers jours, ils ont particulièrement jeté leur dévolu sur le matériel informatique en dépit d'une injonction de la Cour supérieure leur enjoignant le calme. Selon le SPIM, la facture des dégâts matériels s'élève à 200 000 \$.

La véritable partie de bras de fer se poursuit donc et, cette fois, le SPIM n'a aucunement l'intention de plier.

«Je ne démissionnerai pas», a juré le directeur du Service de la prévention des incendies de Montréal, Alain Michaud, qui est personnellement la cible de la colère et des menaces des pompiers. «Depuis trop longtemps, les pompiers utilisent les moyens de pression pour obtenir ce qu'ils réclament. Il faut mettre un frein [à ce réflexe].»

Le chef-négociateur de la Ville de Montréal, Michel Gohier, abondait dans ce sens, hier, lors de la troisième

conférence de presse convoquée par le SPIM en une semaine. «Les pompiers doivent se calmer. Le syndicat des policiers se lance-t-il dans des moyens de pression et imagine-t-il quelque drame toutes les semaines? Les moyens de pression — sabotage, intimidation, bris d'équipement — sont tout à fait démesurés par rapport à nos différends.»

En avril, après 26 mois d'une âpre bataille, les pompiers et la Ville de Montréal s'entendaient sur les aspects financiers de leur convention collective. En dépit de cet accord écrit, les deux parties ont depuis lors dû faire appel à un conciliateur, de même qu'à un arbitre.

Pour la première fois, hier, la Ville levait un peu le voile sur les questions en litige. Conformément à l'entente d'avril, le SPIM est tenu de garder en poste 1557 pompiers. Actuellement, trente postes sont vacants. Le SPIM s'emploie à les combler et il a prévu à cette fin 1 086 000 \$ dans son budget 1999.

Il semble que le rythme des embauches ne satisfasse pas l'Association des pompiers, qui exige maintenant le paiement rétroactif des salaires. Si elle l'obtenait, un candidat pompier embauché le 22 janvier 1999 pour com-

bler un poste vacant depuis le 22 octobre 1998 recevrait trois mois de traitement rétroactif sans avoir travaillé pour la Ville pendant cette période. La Ville devrait verser à l'Association les cotisations syndicales non perçues à la même période, de même que la part du pompier à la caisse de retraite.

Le nombre minimal de camions en service cause aussi problème. Les pompiers en exigent 91, en permanence. La Ville, elle, plaide que des bris mécaniques surviennent parfois et que cette mesure l'obligerait à payer inutilement des pompiers alors qu'elle ne dispose pas de l'équipement de combat nécessaire.

Parmi les autres points en litige se trouve encore le sort réservé aux pompiers considérés comme partiellement invalides, de façon permanente. L'Association des pompiers souhaite que ses membres dans cette situation soient pensionnés selon les mêmes termes qu'un pompier comptant 30 ans de service à son actif. La Ville, elle, préférerait réaffecter à d'autres tâches ces pompiers encore aptes au travail.

Enfin, des différends subsistent aussi quant à la gestion

de la caisse de retraite, les assurances collectives et la formation des officiers. Sur ce dernier point, soulignons que depuis le 15 septembre, Québec exige des aspirants officiers une formation collégiale de 435 heures. Or, selon le SPIM, les pompiers n'apprécient pas de devoir s'y astreindre pendant leurs jours de congé.

Les moyens de pression des pompiers ont débuté le 12 décembre. Depuis lors, ils ont dû jouer à la chaise musicale au rythme de leurs transferts de casernes en casernes destinés à disperser les plus bouillants. Jusqu'ici, 16 pompiers ont été suspendus mais aucun d'eux ne l'a été plus d'une journée, le temps qu'il leur a fallu, semble-t-il, pour accepter leur transfert dans leur nouvelle caserne.

Vendredi, la Ville de Montréal a obtenu une injonction provisoire d'urgence de la Cour supérieure sommant l'Association des pompiers et ses membres de cesser immédiatement leurs actes de vandalisme.

Les enquêtes policières continuent en vue de poursuivre au criminel des pompiers, dont les actes de vandalisme se font évidemment en l'absence des sept chefs de division.

Les Métis obtiennent des droits de chasse et de pêche

PRESSE CANADIENNE

Sault Ste Marie, Ont.— Les Métis de l'Ontario jouissent de droits de chasse et de pêche en vertu de la Constitution canadienne, a statué hier un tribunal ontarien.

Le jugement met un terme au procès de deux hommes inculpés en 1993, en vertu de la loi ontarienne sur la chasse et la pêche, pour avoir été en possession d'un original et avoir chassé illégalement.

L'avocat de la défense, Clayton Ruby, a qualifié ce jugement de «première déclaration des droits des Métis» de l'Ontario.

La question soulevée lors du procès n'était pas si oui ou non les deux hommes inculpés étaient en possession d'un original — la défense avait d'ailleurs concédé qu'ils l'avaient bel et bien été —, mais si les Métis ont le droit de chasser pour se nourrir, en vertu de la Constitution canadienne.

En disqualifiant Steve Powley, âgé de 49 ans, et son fils Roddy, âgé de 24 ans, le juge Charles Vaillancourt, de la Cour de l'Ontario, a déterminé que les Métis détiennent ce droit.

La loi ontarienne sur la chasse et la pêche viole le droit de chasse des Métis, a indiqué le juge Vaillancourt.

«Les coutumes, traditions et pratiques des Métis sont à la source de leur droit de chasse», a déclaré le juge. «La chasse, y compris la chasse à l'original, faisait, et fait toujours partie de leur culture», a-t-il ajouté.

Le juge a également tenté de définir ce qu'est un Métis: «Un Métis est une personne de descendance autochtone qui se considère elle-même comme Métis et qui est acceptée comme tel par la communauté métis.»

L'avocat de la Couronne, Bruce Long, a affirmé qu'il désirait étudier le jugement avant de déterminer s'il le portera en appel.

En mai, la Cour d'appel de la Saskatchewan avait rejeté un jugement selon lequel les Métis possédaient les mêmes droits de chasse que les citoyens de la province détenant le statut d'Indien.

Au Canada, les Métis sont reconnus comme des autochtones en vertu de la Constitution, à l'instar des Inuits et des Indiens. Toutefois, au contraire des peuples qui possèdent le statut d'Indien, les Métis ne jouissent d'aucun soutien du gouvernement canadien, ni d'exemption d'impôts.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.



DAVID SILVERMAN REUTERS

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, discute avec les membres de son parti, Meir Sheetreet à gauche et Mickey Eitan, durant une pause dans les débats de la Knesset, le parlement d'Israël. À la faveur d'une alliance objective entre la droite religieuse et les travaillistes, la Knesset a rejeté hier soir la politique de paix de Nétanyahou, ouvrant la voie à des élections anticipées.

BAGDAD

«Officiellement, les bombardements ont été monstrueux et assassins mais tout aussi officiellement, ils n'ont eu aucun effet»

SUITE DE LA PAGE 1

Depuis dimanche, Télévision Shebab n'émet plus. C'était la chaîne de la jeunesse, qui diffusait entre autres des émissions de variétés arabes et des feuilletons. Pas un mot d'explication sur sa destruction. Elle appartenait à l'un des fils de Saddam Hussein.

La radio nationale dont le grésillement semble indiquer un changement d'émetteur, n'a toujours pas annoncé la décision anglo-américaine de stopper les raids. Tous les programmes de la radio et de la télévision irakienne sont massivement consacrés à des louanges au président, des interventions de personnalités, des messages patriotiques, des poèmes et des chansons patriotiques, sans aucune information sur les quatre jours de bombardement.

La lecture des journaux d'hier est encore plus édifiante. Les deux grands quotidiens, *al-Thawra* et *Babylone* ont paru normalement. Eux aussi entièrement consacrés aux discours de Saddam Hussein, à des citations russes, françaises, ouïssiennes, sans une ligne sur les bombardements. Sans aucune photo de guerre; ni de missile, ni de destruction, ni de cadavres, ni de mères en pleurs... rien. Uniquement des photos de personnalités, de rues encombrées, d'électriciens au travail, de basketteurs.

La veille, des équipes de télévisions étrangères avaient été emmenées en convoi à Bassorah, dans le sud du pays où des raffineries ont été incendiées. Empêchées d'approcher, elles sont revenues avec des images d'une mairie détruite.

Pourtant, on sait que des missiles, des bombes ont raté leur cible. Soit à cause d'imprécisions technologiques (voir le missile tombé en Iran) soit parce qu'ils ont été détournés de leur trajectoire par des obus de l'artillerie anti-aérienne irakienne. À Bassorah, le port de marchandises est endommagé; à Tikrit, des quartiers populaires ont été

lourdement bombardés; à Bagdad, des obus sont tombés en pleine rue, et des édifices, notamment l'hôpital Saddam Hussein, ont été endommagés causant victimes civiles et dégâts. Mais rien de cela ne transparait, ni dans la presse, ni dans les discussions.

Toutes les victimes de la capitale, environ 90, seront enterrées sans aucune cérémonie particulière. «Officiellement, les bombardements ont été monstrueux et assassins mais tout aussi officiellement, ils n'ont eu aucun effet», explique Shaymaa Aziz, une ingénieure d'un service public. A

«À l'évidence, cette offensive avait deux objectifs simples et réalistes. Frapper les instruments traditionnels de l'armée et les symboles du pouvoir de Saddam Hussein»

cette contradiction, un diplomate arabe avançait hier une explication à un confrère: «À l'évidence, cette offensive avait deux objectifs simples et réalistes. Frapper les instruments traditionnels de l'armée et les symboles du pouvoir de Saddam Hussein. Les sites sous surveillance: les usines d'armements, casernes, services de sécurité; et le village natal, le palais de la fille ou la télévision du fils. Sans se disperser à chercher des sites souterrains d'armements chimiques ou autres. Peut-être ont-ils réussi un boulot plutôt efficace que ne peut risquer de rendre public Saddam Hussein.»

Shaymaa Aziz proposait une explication différente mais compatible: «Certainement, le bilan des victimes est soit trop léger, soit trop lourd pour Saddam Hussein. Ne pas en parler nous inquiète beaucoup, surtout dans un pays arabe où on a l'habitude du culte des martyrs. Les gens ne parlent que de ça mais se cachent

pour en parler. Dimanche, beaucoup de gens, comme moi, pensaient: «Bon, les Américains voulaient nous affaiblir. Ils disent qu'ils ont eu ce qu'ils voulaient, on les déteste encore plus, toutefois, maintenant on va enfin envisager de lever l'embargo.» Mais depuis aujourd'hui, à cause de ce silence très malsain, on se demande si tout cela a servi à quelque chose. Si tout ne va pas recommencer comme avant pour l'éternité.»

ISRAËL

«Je suis certain de remporter les prochaines élections»

SUITE DE LA PAGE 1

pour fixer une date pour les élections anticipées, qui doivent avoir lieu dans un délai de trois à six mois. Elles se tiendront ainsi avec un an et demi d'avance sur la date prévue initialement de novembre 2000.

Comme le stipule le code électoral en vigueur, les élections auront lieu le même jour pour le poste de premier ministre et pour les 120 députés du parlement.

M. Nétanyahou devrait conduire le camp nationaliste pendant la campagne qui va l'opposer au dirigeant travailliste, Ehud Barak, et, probablement, à un candidat centriste, le général Amnon Lipkin-Shahak. Ce dernier, selon son entourage, a bien l'intention de se présenter, bien qu'il n'ait pour l'instant rien dit publiquement.

Dans une telle configuration triangulaire, un second tour des élections, pour départager les deux candidats arrivés en tête, sera nécessaire si aucun d'eux n'obtenait 50 % des suffrages exprimés dès le premier tour.

La semaine prochaine, la proposition d'élections anticipées sera présentée en commission parlementaire des lois, qui devra fixer la date de la deuxième lecture en séance plénière. Une troisième lecture sera ensuite nécessaire pour l'adoption finale du projet. C'est une conjonction de défactions de députés de la majorité, centristes et d'extrême droite, qui a rendu inéluctable le vote du projet, conduisant M. Nétanyahou à s'y rallier plutôt que de subir une défaite humiliante.

L'extrême droite a reproché au premier ministre d'avoir signé avec les Palestiniens l'accord de Wye, en octobre, alors que les modérés de la coalition l'accusaient, à l'inverse, d'en avoir gelé l'application.

M. Nétanyahou, qui a été élu à sa charge en mai 1996, a reconnu à la tribune que sa politique de «paix dans la sécurité» ne recueillait plus l'adhésion d'une majorité de députés. «Je n'ai pas de doute que la majorité du peuple veut la poursuite de notre politique de paix dans la sécurité [...] Il est évident qu'il n'y a pas de majorité à la Knesset pour soutenir cela. En conséquence, je vais soutenir le projet de dissolution de la chambre», a-t-il dit.

«Je suis certain de remporter les prochaines élections de la façon la plus convaincante», a-t-il affirmé ensuite dans les couloirs de la Knesset.

M. Barak a rétorqué que «la poursuite de ce gouvernement était mauvaise non seulement sur le plan politique, mais surtout sur le plan moral». M. Nétanyahou «est arrivé au bout du rouleau. Il a reconnu que son gouvernement extrême a échoué», a ajouté le dirigeant travailliste.

L'Autorité palestinienne a pour sa part appelé M. Nétanyahou à ne pas utiliser la prochaine campagne électorale comme un nouveau prétexte pour ne pas appliquer les retraits militaires en Cisjordanie prévus par l'accord de Wye.

«Le gouvernement israélien doit continuer à mettre en œuvre ce qui a été conclu à Wye», a déclaré à l'AFP le secrétaire général de l'Autorité palestinienne, M. Tayeb Abdelrahim.

AL-JÉZIRA

SUITE DE LA PAGE 1

masses arabes à combattre contre les États-Unis, briser l'embargo et à secouer le joug de leurs gouvernants. Dix-sept heures sur par jour, la chaîne a diffusé reportages, analyses, interviews et débats, monopolisant l'audience dans la plupart des foyers équipés d'une antenne satellite ainsi que dans les cafés et restaurants particulièrement fréquentés pendant les nuits de ramadan. À l'instar de Christian Amanpour, l'envoyé spéciale-vedette de CNN, les journalistes d'al-Jézira présents à Bagdad sont intervenus régulièrement en direct pendant les bombardements. Les images nocturnes de Bagdad sous les bombes ont eu un impact particulièrement dramatique.

Ce sont surtout les longs comptes rendus de manifestations dans les différentes capitales arabes qui ont le plus impressionné les téléspectateurs et il n'est pas exclu que leur diffusion en boucle ait eu un effet sur la montée de la colère dans la région. «Les gens ne s'y sont pas trompés, fait remarquer un téléspectateur jordanien. C'est comme si on leur disait: "Bougez! Regardez ce que font les autres! Vous aussi, vous pouvez."» Ainsi, les images particulièrement inhabituelles pour le pays de la foule damascène prenant d'assaut l'ambassade américaine ont marqué les Jordaniens, un peu honteux en privé de ne pas en avoir fait autant.

À l'opposé, la couverture discrètement hostile à Saddam Hussein de l'autre grande chaîne arabe par satellite, MBC, appartenant à des hommes d'affaires proches de la famille régnante saoudienne, a été boudée. Al-Jézira, pour sa part, est contrôlée par le très controversé ministre qatarien des Affaires étrangères, cheikh Hamad ben Jassem ben Jabr al-Thani, qui ne manque jamais une occasion de provoquer ses voisins.

Al-Jézira n'est pas toujours en odeur de sainteté auprès des pouvoirs arabes en place pour sa propension à donner la parole aux opposants. Ainsi, la Jordanie a fermé le bureau de la chaîne le mois dernier à la suite d'une émission houleuse, *Directions opposées*, durant lequel l'alignement d'Amman sur la politique américaine et sa paix avec Israël avaient été durement critiqués. Le présentateur-vedette de la chaîne, Fayçal al-Qassem, était allé jusqu'à commettre le crime de lèse-majesté impardonnable de mettre en doute la légitimité historique et religieuse de la dynastie hachémite.